

Rapport sur la situation du département en matière de Développement Durable

SOMMAIRE

I) LES ACTIONS EN INTERNE DU DEPARTEMENT DE LA MARNE

a. La lutte contre le changement climatique et les émissions de gaz à effet de serre

- a.1- Les bâtiments
- a.2- Les routes
- a.3- Les déplacements professionnels et domicile-travail

b. La biodiversité, les milieux, les ressources

- b.1- La préservation des ressources naturelles et des milieux dans le cadre des opérations routières
- b.2- La biodiversité des abords routiers
- b.3- Aéroport Paris-Vatry et ses zones d'aménagement concertées (ZAC) : Mesures compensatoires et initiatives particulières

c. Les relations humaines

- c.1- Les actions de ressources humaines destinées aux agents
- c.2- Les actions pour l'éducation

d. La cohésion sociale, la solidarité entre territoires et générations

- d.1- Développer la communication interne
- d.2- Accompagner le Plan Climat-Énergie Territorial
- d.3- L'égal accès de tous aux emplois publics

e. Des modes de production et de consommation responsables

- e.1- La dématérialisation des échanges
- e.2- Les filières de recyclage
- e.3- Les Marchés publics
- e.4- Equilibre alimentaire dans les restaurations scolaires des collèges
- e.5- Lutte anti-gaspillage dans les restaurations scolaires

II) LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE MARNAIS

a. La lutte contre le changement climatique

- a.1- Le logement
- a.2- La LGV Est Européenne

b. La biodiversité, les milieux, les ressources

- b.1- L'hydraulique des rivières et des bassins
- b.2- Trame verte et bleue
- b.3- Les partenariats
- b.4- Le syndicat du Der et le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims
- b.5- Les aménagements fonciers

c. Le cadre de vie

- c.1- L'eau et l'assainissement
- c.2- L'Entente de lutte Interdépartementale contre les zoonoses (ELIZ)
- c.3- Le transport et le handicap
- c.4- Le tourisme
- c.5- La sauvegarde du patrimoine
- c.6- La culture
- c.7- Le sport

d. La cohésion sociale, la solidarité entre territoires et générations

- d.1- La communication publique, un droit du citoyen, un devoir de la collectivité
- d.2- Les actions de solidarité
- d.3- Solidarité des territoires : les politiques d'aménagement du territoire
- d.4- Le logement

e. Des modes de production et de consommation responsables

- e.1- La bioéconomie, le Pôle IAR : des enjeux inscrits dans Marne 2025
- e.2- La politique agricole : innover et promouvoir
- e.3- Outil financier : la taxe d'aménagement
- e.4- Le transport économique

III) LES MODALITES D'ELABORATION, DE MISE EN ŒUVRE ET D'EVALUATION DE L'ENSEMBLE DES ACTIONS, POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMMES

a. Une démarche partagée

- a.1- Des initiatives en interne
- a.2- L'engagement du Département

b. Une démarche en constante évolution et amélioration

- b.1- Evaluation des actions menées
- b.2- Volonté de poursuivre les interventions et de rechercher les actions pertinentes

I. Les actions en interne du Département de la Marne

- a.** La lutte contre le changement climatique et les émissions de gaz à effet de serre

- b.** La biodiversité, les milieux, les ressources

- c.** Les relations humaines

- d.** La cohésion sociale, la solidarité entre territoires et générations

- e.** Des modes de production et de consommation responsables

I) LES ACTIONS EN INTERNE DU DEPARTEMENT DE LA MARNE

a. La lutte contre le changement climatique et les émissions de gaz à effet de serre

a.1- Les bâtiments

a.1.1- Présentation du patrimoine bâti du Département

Notre patrimoine peut se décomposer de la façon suivante :

- 13 bâtiments à vocation administrative pour une surface hors œuvre nette de 27 102 m²
- 13 bâtiments ou sites à vocation culturelle pour une surface hors œuvre nette de 15 871 m²
- 47 collèges pour une surface hors œuvre nette de 390 202 m²
- 10 gendarmeries pour une surface hors œuvre nette de 18 317 m²
- 20 logements pour une surface hors œuvre nette de 2 914 m²
- 21 bâtiments à vocation sociale pour une surface hors œuvre nette de 44 850 m²
- 32 bâtiments et sites à vocation technique pour une surface hors œuvre nette de 36 379 m²
- 5 bâtiments vacants projet de cession ou de reconstruction
- 12 antennes relais
- 24 bâtiments dont la charge propriétaire ne relève pas du Département pour une surface hors œuvre nette de 66 534 m²

Cela représente un total de 197 sites, pour une surface de 607 869 m².

a.1.2- Bilan des consommations énergétiques et de fluides sur une année

Pour les collèges, la consommation énergétique totale est de 51,791 GW.h/an en énergie primaire, tous usages confondus, pour un montant total de 2 765 000 €.

La consommation moyenne pour le chauffage est de 85 kWh/an/m², et pour l'électricité, de 25 kWh/an/m². A noter que sur la base des étiquettes énergétiques actuellement en vigueur pour les diagnostics de performance énergétique, 10 collèges sont de classe B, 32 collèges sont de classe C et seulement 5 collèges sont en base D.

Quant aux bâtiments départementaux, 75 sites sont régulièrement suivis via le logiciel Energie Territoria. Pour 73 160 m² chauffés, cela représente 9,375 GWh par saison de chauffe en énergie primaire, soit une facture énergétique totale de 510 554 €.

La consommation énergétique moyenne est de 128 kWh/m² d'énergie primaire et par saison de chauffe. Pour le classement énergétique de ces bâtiments, 79% des bâtiments ayant fait l'objet d'un classement sont de classe C minimum.

a.1.3- Actions mises en œuvre

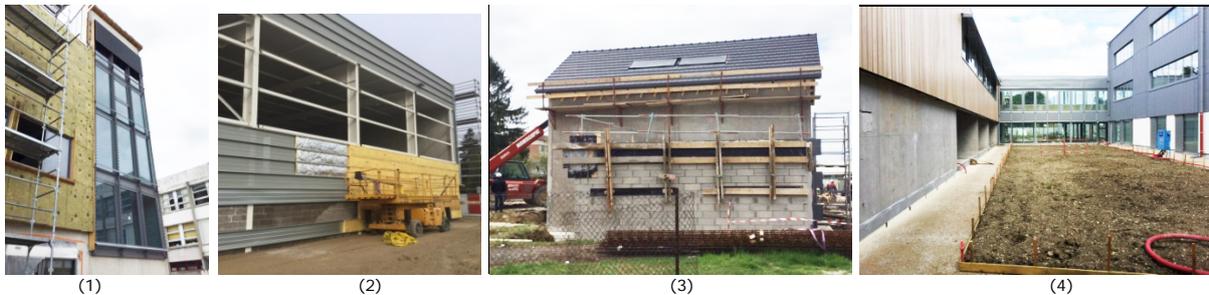
Dans le cadre des opérations de travaux dans les collèges et bâtiments départementaux, les démarches de respect du développement durable se traduisent de la manière suivante :

a.1.3.1- Travaux d'investissement dans les collèges

L'ensemble des équipements et des opérations d'investissement ont pour objectif de réduire l'impact énergétique du patrimoine ce qui s'inscrit pleinement dans le développement durable.

➤ Collège Louis Pasteur à Sermaize les Bains :

L'opération de reconstruction du collège Louis Pasteur d'un montant de 19 M€ (février 2015 à février 2018) s'est poursuivie en 2017. Dans le but de réduire les pertes d'énergie thermique d'un bâtiment vers l'extérieur, des mesures d'étanchéité sur les bâtiments complets ont été réalisées. Pour exemple, la mesure prise sur l'ensemble du bâtiment Externat est de 0.53m³/(h.m²). Cette valeur démontre une performance d'étanchéité supérieure à celle attendue et elle est bien sûr conforme aux exigences de la RT 2012.



- (1) Isolation par l'extérieur du bâtiment enseignement
- (2) Isolation par l'extérieur du bâtiment gymnase
- (3) Panneaux production eau chaude solaire
- (4) Vue du patio

Les 4 logements en cours de construction sont construits sur un niveau d'exigence « passiv-hauss ». Une isolation très performante a été réalisée sur les murs extérieurs, sous la dalle et sous la toiture.



Sur le toit sont intégrés 2 capteurs héliothermiques afin de produire l'eau chaude sanitaire. Ce procédé de pompe à chaleur (COP maxi 7) permet d'assurer l'eau chaude sanitaire des logements. L'énergie extérieure peut être absorbée jusqu'à une température extérieure de -20°C .

- Diverses opérations menées dans les collèges permettent de mieux piloter les équipements de chauffage :

Le Département de la Marne souhaite mieux appréhender les consommations énergétiques de ses bâtiments et en particulier ceux des collèges. En 2013/2014, l'expérimentation d'une Gestion Technique Centralisée (GTC) a été installée au collège Nicolas Appert à Châlons en Champagne permettant de réaliser des économies d'énergie de l'ordre de 30 % sur l'hiver 2014/2015. Au regard des résultats obtenus, il a été décidé de déployer ce système sur l'ensemble du patrimoine.

Le principe de fonctionnement de ces Gestions Techniques Centralisées est le suivant :

- permettre un suivi et un pilotage des installations énergétiques et un relevé de compteur et de températures (archivage des données relevées, éditions de tableaux de bord et de graphiques),
- piloter les installations en fonction de plages horaires et de consignes de températures données à travers un logiciel de gestion technique en local ou à distance,
- diffuser des alertes par envoi de mail au gestionnaire de l'établissement (températures des circuits, consignes de chauffe, température et programmation horaire...).

Planning de déploiement :

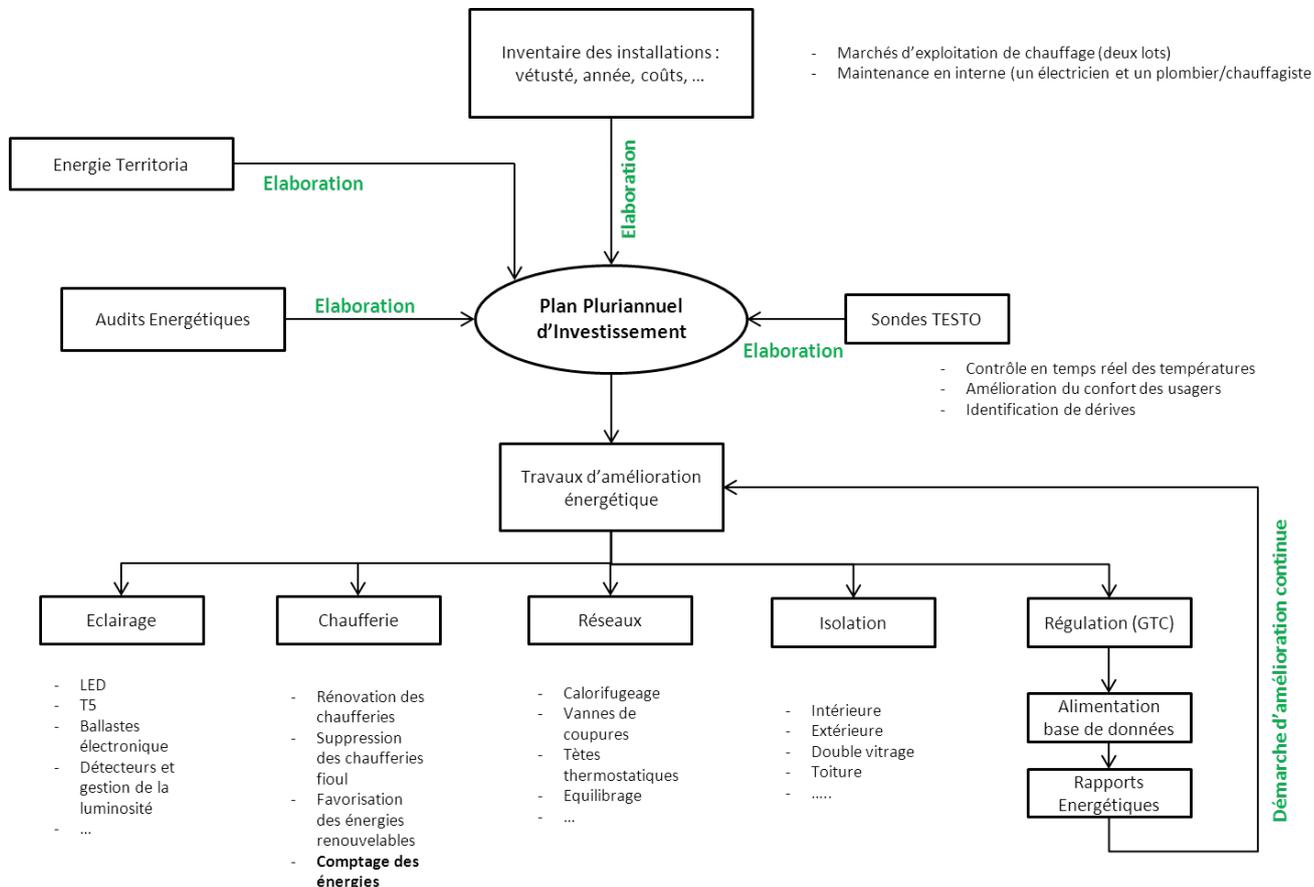
- En 2015 : 3 établissements complets (Paulette Billa, Paul Fort, Maryse Bastié) ainsi que 2 gymnases (Ay et Dormans) ont été équipés.
- En 2016 : Etudes pour l'installation du système dans 15 collèges supplémentaires (possédant des GTC à remplacer intégralement). Le système de chauffage du collège Raymond Sirot a été rénové et équipé de cette GTC.
- En 2017 : Installation du système dans 6 établissements supplémentaires (Côte Legris, Yvette Lundy, Mazelot, Victor Duruy, Louis Grignon et Jean Monnet). Le système de chauffage du collège La Source a été rénové et équipé de cette GTC.

A la fin de l'année 2017, 13 établissements complets et 2 gymnases sont équipés de ce principe de GTC et remontent sur un unique portail de supervision. 9 collèges devraient être équipés en 2018. Le reste des établissements possède des GTC performantes nécessitant des améliorations mineures mais surtout des passerelles de communication avec le portail du Département.

a.1.3.2- Maintenance du patrimoine

Le Service de la Maintenance du Patrimoine a mis en place, depuis 2007, une politique d'économies d'énergie. La démarche suivie pour les installations de chauffage se décompose en différentes étapes visant à généraliser une réduction des consommations de combustibles et à réaliser leur suivi :

- Dans un premier temps, un recensement des installations et des contrats de fournitures a été effectué.
- Cet inventaire a permis d'ajuster les contrats et de détecter les anomalies.
- Les paramètres de régulation des installations de chauffage ont été créés, affinés et suivis.
- Un logiciel a été mis en place pour le suivi de facturations et de consommations des compteurs gaz, électrique et eau.
- Des audits ont été réalisés sur les installations de chauffage suivis de travaux de modernisation avec pour objectif une réduction des consommations.
- Le déploiement de régulations centralisées et pilotables à distance a été systématisé.
- Un suivi régulier des installations, par les agents de la régie, a été instauré.
- Le suivi des températures dans les locaux est systématisé.
- Un marché d'exploitation des chaufferies avec intéressement sur les économies d'énergie est en place depuis la saison de chauffe 2009-2010.
- L'application de la réglementation relative à la limitation des températures dans les locaux a été généralisée en 2010.



Les actions en faveur des économies d'énergies ont été pérennisées en 2017, à savoir :

- Suivi des travaux de maintenance en énergie : 300 interventions en régie ont été réalisées au travers du plombier chauffagiste et de l'électricien ;
 - Suivi du marché d'exploitation des chaufferies et chaudières individuelles des bâtiments départementaux ;
 - Suivi des marchés de fourniture d'énergies ;
 - Entretien des chaufferies, des climatisations, des ventilations, des adoucisseurs et des onduleurs : contrôles réglementaires, remplacement de pièces, ... ;
 - Tournée hebdomadaire de suivi du chauffage par le plombier chauffagiste ;
 - Poursuite du déploiement des sondes de température et d'humidité dans les bâtiments départementaux ;
 - Amélioration de l'éclairage ;
 - Systématisation de recherche de subventions des opérations par les Certificats d'Economies d'Energies (CEE).
-
- Etudes et travaux réalisés en 2017
 - Rénovation des réseaux de chauffage du Foyer de Vie JP Bru à Epernay ;
 - Rénovation de la production de chaleur des archives départementales de Châlons en Champagne ;
 - Equilibrage des réseaux de chauffage sur certaines CSD et CIP ;
 - Consultation pour le marché de conduite et d'exploitation des installations de Chauffage, Ventilation et Climatisation (CVC)
 - Etude pour la rénovation de l'installation de chauffage, de la VMC et des têtes thermostatiques du Foyer de Vie l'Aurore ;
 - Optimisation des contrats de fourniture d'énergies (électricité, gaz).

 - Contrôle de gestion des fluides et Energie Territoria

Saisie de 700 factures pour 2017 (dont 70 d'eau, 340 d'électricité et 250 de gaz et autres pour fioul, granulés bois et gaz liquide).

a.2- Les routes

Le Département de la Marne favorise les actions en faveur du développement durable. Il porte notamment une attention particulière aux effets des infrastructures routières sur le respect de l'environnement et de la biodiversité et sur la gestion des ressources et de l'énergie.

3 actions majeures sont mises en application dans la conduite des projets routiers :

- ***Intégrer la gestion rationnelle des ressources minérales et les économies d'énergie***

⇒ Préconisations d'utilisation de matériaux locaux, favorisation de technique de traitement des matériaux en place,...

⇒ Ouverture aux variantes et intégration d'un critère « Protection de l'environnement » dans le jugement des offres permettant de valoriser l'économie de ressources naturelles et d'énergie.

Exemples :

	RD 33 de Heutréville à la limite des Ardennes (2,8 km)	RD58 de Reims -la-Brulée à RD77 (1,5 km)
Opération	L'opération consiste : - à la réalisation de purges de chaussée (réfection de structure des sections déformées), - à la stabilisation des accotements par mise en œuvre de béton - à la réalisation d'une couche de roulement en enduit superficiel	L'opération consiste : - au reprofilage de la chaussée pour correction des déformations - à la stabilisation des accotements - à la réalisation d'une couche de roulement en enrobé
Solution de base	Purges de chaussée : 8 cm GB3 Accotements : béton 25 cm Couche de roulement : Enduit bicouche	Reprofilage : grave bitume GB4 Accotements : grave non traitée Couche de roulement : 6 cm
Intérêt environnemental	Utilisation d'une grave bitume avec 20% d'agrégats d'enrobé (recyclage)	Utilisation d'une grave bitume avec 40% d'agrégats d'enrobé (recyclage)

	RD 28 entre SAVIGNY-SUR-ARDRES et Montazin (1,5 km)	RD 22 entre Sermiers et RD22e1 (4,5 km)
Opération	L'opération consiste : - au reprofilage de la chaussée pour correction des déformations - à la stabilisation des accotements - à la réalisation d'une couche de roulement en enduit superficiel	L'opération consiste : - au reprofilage de la chaussée pour correction des déformations - à la stabilisation des accotements - à la réalisation d'une couche de roulement en enrobé
Solution de base	Reprofilage : grave bitume GB3 Accotements : béton 25 cm Couche de roulement : Enduit bicouche	Reprofilage : grave bitume GB3 Accotements : grave non traitée Couche de roulement : 4 cm BBM
Intérêt environnemental	Utilisation d'une grave bitume avec 40% d'agrégats d'enrobé (recyclage)	Utilisation d'une grave bitume avec 40% d'agrégats d'enrobé (recyclage) Utilisation d'un béton concassé (recyclage) en accotements

➤ **Améliorer la gestion des déchets**

⇒ Analyse du schéma d'organisation et de gestion des déchets « SOGED » intervenant systématiquement dans le jugement des offres et préconisations dans la gestion des déchets intégrées aux marchés de travaux.

➤ **Mieux intégrer la route dans son environnement**

Le Département prend en compte dans ses projets un certain nombre d'éléments favorables pour l'environnement. C'est pourquoi, il travaille en partenariat avec différents organismes qui l'accompagnent dans cette démarche afin de garantir le respect des milieux naturels.

En 2017, les opérations suivantes ont conduit à prendre des mesures de préservation pour l'environnement :

- la reconstruction de l'ouvrage à Vienne-le-Château,
- la reconstruction de l'ouvrage à Saint-Martin-aux-Champs.

Pour cela, le Département consulte le conservatoire d'espaces naturels et l'ONEMA.

Sur ces chantiers de reconstruction, un échafaudage est installé sous chaque ouvrage afin d'éviter toute pollution des milieux aquatiques lors des démolitions.



Par ailleurs, dans le cadre de l'opération de reconstruction de l'ouvrage D944-14, conformément aux obligations définies dans le dossier réglementaire réalisé au titre de la loi sur l'eau, le Département a mis en œuvre une mesure compensatoire consistant en la reconstitution d'une zone humide d'une surface de 2 400 m².



a.3- Les déplacements professionnels et domicile-travail

Le Département s'inscrit dans une démarche de Plan de déplacements qui permet de repenser globalement les besoins en transports du personnel, de favoriser la fréquentation des transports en commun, de développer la pratique du covoiturage et l'usage de la bicyclette tout en réduisant la place qu'occupe la voiture individuelle.



Cette démarche prend en compte tant les déplacements professionnels que le domicile travail des agents. Plusieurs dispositifs viennent prendre le relai à l'utilisation des véhicules de service :



➤ Des cartes de bus professionnelles sur l'agglomération de Reims : depuis juin 2016, 25 cartes professionnelles sont proposées à la Direction de la Solidarité Départementale (CSD rémoises, au SILS,) ainsi qu'au service des Archives Départementales de Reims. A ce jour, leurs distributions représentent un montant de 2 142,28 € sur une période de 11 mois.

- Des vélos professionnels dans certains services situés en agglomération.
- Pour favoriser les déplacements en train, afin d'éviter de faire l'avance du prix du billet de train, il est jusque-là possible de remettre un bon d'échange SNCF à l'agent. Par exemple les déplacements Châlons en Champagne – Paris représentent 90 % des déplacements de la collectivité en train. Cette année, 188 bons de transport (contre 116 l'an dernier) ont été délivrés pour un montant de 15 752 € (contre 11 936 € en 2016) à la date du 30/11/2017.
- Une prise en charge partielle des déplacements en transport en commun suite à la parution du décret du 21 juin 2010 sur la prise en charge partielle des déplacements domicile travail. 82 agents (contre 44 l'an dernier) sont concernés en moyenne par mois pour un montant moyen de 1 600,83 € par mois contre 811 € par mois en 2016 et un budget total de 19 210,97 € contre 9 734 € en 2016.

A noter que depuis la fermeture du parking pour travaux, de nombreux agents ont pris la décision d'utiliser les transports en commun sur ces dernier mois de l'année.

Développer la mise à disposition des équipements de téléconférences et de webconférences

La téléconférence est disponible au Conseil départemental depuis 2006, date de la migration du système de téléphonie. Ainsi chaque agent peut à tout moment ouvrir une conférence, regroupant jusqu'à 6 interlocuteurs, directement de son téléphone. En complément, 2 salles virtuelles dédiées ont été créées afin d'accueillir plus d'interlocuteurs et en particulier des personnes extérieures à la collectivité. Depuis 2012, le nombre d'utilisateurs peut être de 200 en simultané.

En 2014, une salle dédiée à la vidéo-conférence a été créée dans les locaux du Conseil départemental (rue Carnot) avec du matériel adapté.

Tous ces outils ont pour objectif de réduire les déplacements facilitant ainsi la tenue de réunions et le suivi de formation.



b. La biodiversité, les milieux, les ressources

b.1- La préservation des ressources naturelles et des milieux dans le cadre des opérations routières

La réutilisation des matériaux extraits sur les chantiers permet de préserver les ressources naturelles. Par ailleurs, des produits et déchets issus de l'activité humaine sont également utilisables à la construction des routes.

La viabilité hivernale est consommatrice de sel de déneigement. Pour utiliser le sel à bon escient, les agents du Département reçoivent une formation qui leur apprend à bien doser le sel. Parallèlement, toutes les épanduses de sel sont calibrées annuellement pour mettre en concordance les informations du tableau de bord et la quantité de sel réellement répandue.

b.2- La biodiversité des abords routiers

Avec plus de 4 200 km de routes départementales, les dépendances vertes des bords de routes concernent des espaces importants pour la préservation des espèces et la mise en place de corridors écologiques. Depuis 2009, le Département s'est engagé dans une politique d'actions en faveur de la biodiversité sur les abords routiers portée par deux grands axes :

- ◆ la mise en pratique et la généralisation du fauchage raisonné qui réduit l'apport en matière organique (rehaussement de la hauteur de coupe à 8 cm au minimum).
- ◆ le développement des haies qui contribuent à la biodiversité et participent à la lutte contre l'érosion, la préservation du domaine routier, l'amélioration de la lisibilité de la route, la réduction des impacts en cas de sortie de route (en substitution des arbres d'alignement) et qui contribuent aussi à la lutte contre le vent et à la formation de congères. Depuis 2010, plus de 20 000 mètres linéaires de haies ont ainsi été plantées.

b.3- Aéroport Paris-Vatry et ses zones d'aménagement concertées (ZAC) : Mesures compensatoires et initiatives particulières

L'aéroport Paris-Vatry et ses zones d'aménagement concertées ont été édifiées dans un souci de préservation de l'environnement avec par exemple :

- ◆ réutilisation des matériaux de démolition pour la construction des chaussées aéronautiques, réutilisation de la terre végétale etc. ;
- ◆ boisements compensateurs pour 152 hectares afin de remédier aux importants déboisements réalisés (ces boisements sont, en majeure partie, soumis au régime forestier et leur gestion est confiée à l'ONF).

Par la suite, différentes mesures ont été prises afin de réduire la consommation énergétique et de protéger l'environnement :

- ◆ isolation phonique et thermique des habitations situées dans le périmètre du plan d'exposition au bruit : limiter les nuisances sonores causées aux riverains et réduire la consommation en énergie ;
- ◆ amélioration de l'éclairage public des zones de l'aéroport par diverses actions :
 - extinction de l'éclairage de la voie d'accès au bassin de la ZAC 2,
 - remplacement de 107 sources 400W SHP par 107 sources 250W SHP,
 - suppression de 53 sources 125W BF Eclairage arrière piéton suite au déplacement de candélabres,
 - abaissement de l'éclairage public des ZAC 1 et 2 en posant des armoires de gestion de puissance (mise en service d'horloges socio-astronomiques permettant l'économie d'environ 146 heures par an et mise en service de régulateurs / variateurs permettant la réduction de l'intensité lumineuse donc de la consommation d'énergie).

Cette technologie, éligible à l'obtention de Certificat d'Economie d'Energie, évite 16 tonnes par an de rejets de CO2.

- ♦ mise en place d'un système de télésurveillance du réseau d'eau potable, d'eaux usées et pluviales permettant d'intervenir dans les plus brefs délais afin d'éviter tout gaspillage (fuites ou défaillances), pollution ou dysfonctionnement.

Une étude est actuellement menée pour pouvoir également faire de la sectorisation et de la télérelève.

- ♦ reprise de l'étanchéisation des caniveaux BIRCO des parkings avions afin d'être conforme à la loi sur l'eau. Ces travaux ont consisté en la pose d'une membrane collée sur tout le périmètre intérieur sur 1500 ml. Une autre partie de ces caniveaux BIRCO est actuellement en cours de reconstruction.
- ♦ fauchage raisonné sur les zones de l'aéroport (zones des bassins d'eau pluviale, lagunes et plateformes de la ZAC 2 : fauchées 3 fois par an pour une bonne gestion de l'infiltration des eaux et pour une élimination des ligneux et ronces). Les zones en attente d'aménagement (environ 150 hectares) sont fauchées 1 fois par an et, les voies d'accès et de desserte 5 fois par an afin de limiter la prolifération de ronces, ligneux et lapins de garenne et ainsi permettre le développement floral. Différentes zones ont également été nettoyées et une sélection de boisements a été effectuée. Cela a permis de préserver le biotope.

Toujours dans une logique de préservation, le Département a signé des conventions avec des sociétés de chasse afin de réguler la population des nuisibles et donc de protéger les récoltes des agriculteurs proches de l'aéroport, des zones d'activités et des boisements.

Dans une démarche de développement durable, une réflexion a été menée pour créer une future ZAC n°3 dont les aménagements auront pour objectifs :

- ♦ qualité, pérennité et cohérence des aménagements entraînant un faible entretien,
- ♦ mise en place de mesures permettant des économies d'énergie et maîtrise de la consommation énergétique globale de l'ensemble de la zone,
- ♦ gestion pertinente des eaux de pluie par un système d'infiltration par noues et phyto-épuration et maîtrise des eaux usées industrielles,
- ♦ mise en œuvre de chantiers verts (pour minimiser les mouvements de terre en privilégiant les équilibres de déblais et de remblais phase par phase),
- ♦ conception durable des espaces verts et milieux naturels pour favoriser la mise en place d'une continuité écologique,
- ♦ recherche d'un niveau ambitieux de performance environnementale du bâti (utilisation de toitures végétalisées, de toitures en panneaux photovoltaïques non réfléchissantes, de matériaux naturels etc.),
- ♦ création d'espaces boisés et d'aménagements paysagers permettant à la faune et à la flore de trouver un site d'alimentation et de reproduction, etc.

c. Les relations humaines

c.1- Les actions de ressources humaines destinées aux agents

L'action sociale vise à "améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face aux situations difficiles". Dans cet objectif, le Département s'est tout particulièrement attaché à favoriser et faciliter pour les agents la conciliation de leur vie professionnelle et familiale.

c.1.1- Les Prestations sociales

Le Département accompagne les agents en leur permettant d'accéder à différentes prestations sociales :

Le CNAS : depuis 2003, l'adhésion au CNAS permet aux agents de bénéficier de différentes prestations pour la famille, les enfants, les études, les vacances, le travail, la retraite, la solidarité, les prêts, les tickets CESU, les chèques réduction, les plans épargne-vacances... La cotisation pour 2017 est de 481 036 € (contre 507 868 € en 2016.).

Nous constatons que de plus en plus d'agents réalisent leurs demandes en ligne suite au fort investissement du Service pour les inciter à une démarche de dématérialisation.

Au 30 octobre 2017 :

- 2 413 aides ont été attribuées,
 - 163 agents ont bénéficié de tickets CESU,
 - 379 agents ont eu un plan épargne vacances bonifié,
 - 2 051 commandes de chèques culture, loisirs ou billetterie ont été enregistrées
 - 238 agents ont réservé leur séjour vacances par l'intermédiaire du CNAS
 - 334 abonnements auprès de magazines et ou achat de chèques de réduction
 - 32 prêts accordés.
- Les subventions versées aux agents pour améliorer leur quotidien :
- Restaurant Inter Administratif :
 - ✓ les agents bénéficient d'une subvention versée directement au restaurant inter-administratif afin de favoriser la prise des repas près de leur lieu de travail et ainsi réduire les déplacements pendant la pause méridienne.
 - ✓ Une subvention d'investissement (5 200 €) et de fonctionnement (17 500 €) est également versée. A noter que le Conseil d'Administration du RIA a engagé une démarche qualité qui comprend l'utilisation de produits bio et régionaux, ce qui contribue à lutter efficacement contre la dégradation de l'environnement, à favoriser les circuits courts tout en assurant une alimentation de qualité.
 - Crèche ou halte-garderie : une aide est accordée aux agents confiant leur(s) enfant(s) à l'association Pom'Cannelle.
 - Le handicap :
 - ✓ une aide est accordée pour aider les agents dans la prise en charge de leur enfant en situation de handicap.
 - ✓ Des CESU Vie Active sont proposés aux agents en situation de handicap pour améliorer la vie quotidienne. En 2017, 75 agents ont demandé à en bénéficier, pour un montant total de 47 354 €.
- L'arbre de Noël constitue un temps fort de l'année car il favorise tout à la fois un moment privilégié en famille et un temps de convivialité entre collègues. A cette occasion, des agents prévoient des déplacements éco-citoyens en favorisant le co-voiturage. Environ 1 269 enfants sont concernés.

c.1.2- La formation

- Le Département de la Marne a confié à la délégation régionale du CNFPT la réalisation d'une part importante de son plan de formation. En 2015, il a renouvelé son contrat d'objectifs territorialisés (COT) pour la période 2015-2017.

Le plan de formation 2015-2017 tend vers un triple objectif :

- prendre en compte les enjeux des directions, liés à leurs réalités et anticiper si possible les compétences qui leurs seraient dévolues.
- assurer les formations obligatoires réglementaires et le perfectionnement des agents ainsi que leur promotion.
- accompagner les encadrants et les agents à la gestion de leurs réalités quotidiennes, et prévenir les risques psychosociaux.

Le CNFPT souscrit aux priorités définies par la Collectivité et défend par ailleurs cinq grandes causes :

- la lutte contre l'illettrisme
 - la prise en compte du handicap
 - la prévention de la sécurité et de la santé en milieu professionnel
 - la prise en compte du développement durable
 - la prévention des discriminations.
- Depuis 2013, nous procédons à des inscriptions en ligne pour l'ensemble de l'offre catalogue ; depuis cette année les formations en intra sont également renseignées sous cette forme dématérialisée, ce qui a permis au CNFPT de réduire très considérablement son empreinte carbone. Le Département, pour sa part, procède depuis à l'envoi de l'ensemble des convocations et documents par voie dématérialisée.
Par exemple : au 31 octobre 2017, 1 845 agents ont fait l'objet d'inscriptions en ligne de cette façon.

c.1.3- Le suivi des agents

Depuis 2009, un poste d'assistante sociale du personnel (ASP) a été créé au sein de la collectivité pour répondre à la fois à la réglementation en matière de santé au travail et évaluer les difficultés et besoins des agents afin de favoriser un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

➤ Le suivi social

Une partie des interventions de l'ASP consiste à épauler les agents qui rencontrent des difficultés dans leur vie quotidienne. L'assistante sociale peut, par exemple, être consultée :

- lors d'événements familiaux malheureusement difficiles à surmonter seul tels que la séparation d'un couple, des difficultés relationnelles intra-familiales, le décès d'un membre de la famille ;
- en cas de difficultés financières dues à un événement, le chômage d'un conjoint, des problèmes de santé, une difficulté de gestion budgétaire ;
- pour la recherche d'un logement ;
- pour des questions touchant à la législation sociale ou au domaine juridique ;
- pour aider à la résolution d'un problème lié à un dossier administratif mal engagé.

Les agents peuvent également rencontrer des difficultés dans le cadre de leur travail ; l'assistante sociale du personnel peut intervenir sur des questions liées à :

- un état de santé nécessitant un arrêt prolongé et des traitements lourds ;
- la protection sociale du fonctionnaire et la législation sociale ;
- des difficultés relationnelles au sein d'une équipe ;
- un problème de stress en situation professionnelle ;
- une nouvelle organisation de service...

Il peut aussi s'agir d'un accompagnement lors d'une reprise de travail ou sur un poste aménagé pour raison de handicap ou en prévention d'une dégradation de l'état de santé.

L'assistante sociale est en effet un observateur social ce qui lui permet de réaliser des diagnostics précis. Ses interventions peuvent mettre en lumière des situations de souffrance au travail, des dysfonctionnements et peuvent permettre d'améliorer les pratiques professionnelles.

La principale difficulté réside dans l'évaluation des actions menées qui sont, par définition, discrètes. Les objectifs sont de voir le climat social s'améliorer sur plusieurs années et de diminuer l'absentéisme.

➤ Santé et vie professionnelle

L'ASP, dans le cadre d'une convention signée en 2008, travaille en partenariat avec le centre de gestion de la Marne pour l'organisation des visites médicales. Elle participe à l'adaptation du poste de travail des agents ayant des restrictions médicales. En cas d'impossibilité d'aménagement du poste, l'ASP accompagne les agents dans une procédure de reclassement professionnel, selon leur projet.

L'assistante sociale accompagne les agents dans leurs démarches d'acceptation de la maladie et/ou du handicap en les informant sur leurs droits statutaires et sociaux, et en les soutenant dans les procédures de demandes de prestations ou de reconnaissance liées à leur pathologie.

L'objectif est de parvenir à développer une politique du handicap au sein de la collectivité, favorisant les conditions de travail pour ces agents.

En septembre 2017, une ergonome-psychologue du travail est venue renforcer l'équipe. Elle intervient aux aménagements de poste et étude ergonomique. Elle prend en charge les agents de la collectivité en difficulté en identifiant les facteurs de tension.

Elle assure les missions de conseil, d'accompagnement, de diagnostic et de sensibilisation, tant au niveau individuel que collectif, qui consiste à étudier les facteurs humains par l'approche ergonomique, prévenir les troubles musculo-squelettiques et les problèmes techniques (matériels, organisation et planification des tâches, charge de travail, etc.) liés à l'interaction entre l'agent et son collectif de travail.

Elle participe à la réduction des risques professionnels, notamment des risques psychosociaux.

c.2- Les actions pour l'éducation

c.2.1- L'éducation, un enjeu de développement durable

L'éducation constitue une priorité pour le Département qui consacre chaque année une part importante de son budget au fonctionnement et à l'investissement dans les collèges dans le but de favoriser l'apprentissage des collégiens.

La politique éducative du Département repose sur deux objectifs principaux :

- offrir des conditions de réussite, d'épanouissement et de citoyenneté à chaque élève, en donnant les moyens nécessaires au fonctionnement de l'établissement et à la réalisation de projets ;
- investir dans des collèges accueillants, ouverts sur l'extérieur et adaptés aux technologies actuelles, en réalisant les travaux nécessaires et en procédant à des acquisitions de mobilier, matériel ou équipements informatiques.

L'action forte du Département en matière éducative montre bien son attachement aux collèges et au partenariat développé avec la Direction Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale afin d'offrir des conditions d'accueil optimales aux élèves.

Cette implication se traduit par une dotation en crédits de fonctionnement substantielle et par des opérations de travaux conséquentes dans les établissements qui en ont besoin. Le Département déploie également une politique volontaire en matière culturelle et sportive afin d'offrir, dans la mesure du possible, un égal accès de chaque enfant à la culture et aux sports et de développer un parcours citoyen.

c.2.2- Des initiatives visant à favoriser l'ouverture des jeunes vers le monde de demain

Le Département déploie une politique volontaire afin de soutenir l'égal accès de chaque élève à la culture et de favoriser son ouverture sur le monde :

- en permettant aux jeunes de se familiariser avec le monde professionnel (« Entreprendre pour apprendre »),
- en participant aux séjours scolaires dans la Marne et à l'étranger,
- en favorisant l'accès à des productions artistiques et l'investissement personnel des élèves aux projets culturels en milieu scolaire (Collèges au cinéma, Collèges à l'Opéra, Collèges en scène, PAC-PAG,...).

Le Département met également en œuvre plusieurs actions favorisant l'accès des jeunes à la santé et au sport ainsi que la transmission de ses valeurs (subventionnement de l'activité piscine et de l'UNSS, prix de la sportivité).

Des actions commémoratives du centenaire de la Grande Guerre sont menées depuis 2014 à destination des élèves marnais :

- création d'une exposition itinérante « La Marne dans la Grande Guerre » (10 exemplaires).
- Diverses actions seront menées jusqu'en 2018 : il semble en effet important d'encourager la mise en place d'actions concrètes pour aider les jeunes à comprendre cette période tragique du territoire marnais et de l'Histoire de la France.

c.2.3- Le déploiement des technologies de l'information et de la communication dans les collèges

Depuis la rentrée 2015, l'ensemble des 47 collèges publics marnais dispose d'un Espace Numérique de Travail (ENT). Cet outil de gestion et de partage est accessible à l'ensemble de la communauté éducative (parents, élèves, professeurs, administration, agents...) depuis tout ordinateur connecté à Internet. Les enjeux d'un tel dispositif sont multiples : dématérialisation des outils de travail et par là même allègement du poids du cartable, création d'une interface entre la communauté éducative et les familles, modernisation des enseignements répondant ainsi à l'attente des enseignants, gestion simplifiée et partagée de la vie scolaire, etc...

Cet outil numérique, facilite également les échanges inter-établissements. Le Département s'associe en étroite collaboration avec la Délégation académique au Numérique du Rectorat pour accompagner les équipes de direction et pédagogiques dans l'utilisation de l'outil.

d. La cohésion sociale, la solidarité entre territoires et générations

d.1- Développer la communication interne

Depuis plusieurs années, de nouvelles pratiques professionnelles et de nouveaux modes de gestion sont recherchés pour optimiser les ressources humaines et les compétences, afin de maîtriser la dépense publique. Les contraintes budgétaires que connaît le Département ont rendu plus impérieuse encore cette nécessité et conduit la collectivité à une recherche constante d'économies. Le non-remplacement de personnels, le transfert à d'autres collectivités de certaines de nos compétences, les modifications de l'organisation territoriale, l'incertitude même qui a plané sur l'avenir des Départements sont autant de sujets qui ont interrogé nos collaborateurs. C'est dire si, dans ce contexte, la communication interne s'avère une nécessité pour veiller à la cohésion de la collectivité, à une bonne circulation des informations en son sein et au maintien de la mobilisation et la satisfaction des agents.

Confiée à une chercheuse en Sciences humaines de l'Université de Reims, la réalisation d'une enquête sur la prévention des risques psycho-sociaux dans la collectivité a permis de mettre en place un nouvel outil de communication : le journal interne. Ce support trimestriel de 16 pages est rédigé exclusivement par les agents du Département qui choisissent les thèmes et les angles des articles qui paraissent. Trois numéros sont parus en 2017, soit 5 « bulles d'infos » depuis le premier opus en juillet 2016.

L'année 2017 a également été l'occasion de revisiter l'organisation de nos manifestations internes afin d'accroître la convivialité de ces événements. La remise des médailles a donc été dissociée de la cérémonie des vœux et a fait l'objet d'une manifestation spécifique. Ce nouveau format a permis de valoriser les agents et leurs carrières. De même, la journée d'accueil des nouveaux arrivants est de retour. Elle s'est enrichie, cette année, d'une session de préparation à la retraite pour les futurs retraités du Département, conviés pour la première fois à cette manifestation. Un déjeuner avec le Président et les élus départementaux siégeant dans les instances paritaires marquait le temps fort de cette journée.



d.2- Accompagner le Plan Climat-Énergie Territorial

Après avoir établi son bilan des gaz à effet de serre, notre collectivité s'est tout naturellement engagée dans la réalisation de son Plan Climat Energie Territorial, accompagnée par un cabinet spécialisé. Des groupes de travail, ouverts à l'ensemble des agents volontaires, se sont réunis autour de trois grandes thématiques : des achats durables, les économies d'énergie et des déplacements sobres en carbone. La direction de la communication a suivi l'ensemble de ces ateliers et travaillé à l'élaboration d'un plan de communication pour accompagner les changements induits par la conception et la mise en œuvre du Plan Climat Energie Territorial de la collectivité.

Elle accompagne ainsi les actions organisées par le Département à l'occasion des événements nationaux dédiés au développement durable : semaine de la mobilité et semaine du développement durable. Par ailleurs, le Département a organisé en interne un concours photographique sur le thème « la pluie et le beau temps dans la Marne ». 18 collègues, photographes amateurs, ont participé. Le concours a récompensé 3 lauréats à l'occasion de la cérémonie des vœux en janvier 2017. Cette action conjugue communication interne et sensibilisation au développement durable. Nous avons, enfin, assuré la promotion des véhicules électriques dont s'est équipés la collectivité auprès de ses agents.

d.3- L'égal accès de tous aux emplois publics

d.3.1- Les agents en situation de handicap

En 2017, l'assistante sociale du personnel a accompagné 10 agents qui ont fait reconnaître leur handicap auprès de la MDPH. Au 1^{er} novembre 2017, le Département compte 138 agents reconnus en situation de handicap dans ses effectifs, ce qui signifie que la collectivité a dépassé les 6% de l'obligation d'emploi.

d.3.2- L'accessibilité des locaux

Depuis la loi sur l'accessibilité de 2005, le Département de la Marne a toujours consacré une part de son budget à l'amélioration des conditions d'accès du patrimoine départemental aux personnes à mobilité réduite. Depuis 2007, le programme de travaux annuel intègre toujours certaines opérations pour améliorer l'accessibilité des PMR (mise aux normes de blocs sanitaires, création de rampes d'accès, élargissement de portes,...). Il est également à noter que le Département reconstruit ou restructure un collège et un bâtiment administratif par an, ce qui répond à tous les besoins d'accessibilité.

En janvier 2016, l'Assemblée départementale a voté une autorisation de programme pour la réalisation de travaux d'accessibilité conformément à l'Agenda d'Accessibilité Programmée validé depuis lors par la Préfecture en février 2016. La même année, les études et les travaux ont démarré au collège Claude-Nicolas Ledoux à Dormans avec la création d'un ascenseur, au collège Raymond Sirot à Gueux avec des cheminements et des garde-corps.

En 2017 les sites suivants ont fait l'objet de travaux :

- Collège Raymond Sirot à Gueux - poursuite des travaux accès sanitaires et portes
- Collège Grand Morin à Esternay - cheminements, escaliers, mains courantes
- Collège Pierre de Coubertin à Cormontreuil - cheminements, escaliers, mains courantes
- CSD J.M. Laudat à Epernay - travaux d'accessibilité liés à la fusion des 2 CSD
- CSD de Fismes - création de cheminement adaptés
- CSD Croix Rouge à Reims - création de cheminements adaptés et élargissement de portes
- CSD Pont de Laon à Reims - création de cheminements adaptés et élargissement de portes
- DSD à Châlons-en-Champagne - création de sanitaires handicapés et création des cheminements adaptés
- Hôtel du Département à Châlons-en-Champagne - création de cheminements adaptés et de rampes d'accès

En 2017 les sites suivants ont fait l'objet d'étude de conception :

- Direction Générale des Services du Département - création d'un ascenseur et divers aménagements
- Collège Paul Eluard à Verzy - divers aménagements
- Collège Yvette Lundy à Ay Champagne - création d'ascenseurs et cheminements
- Collège Claude Nicolas Ledoux à Dormans - cheminements, escaliers, sanitaires
- Collège Henri Guillaumet à Mourmelon le Grand - cheminements, escaliers, mains courantes
- Foyer le Jolivet à Suippes - création de cheminements
- Maison des Services Sociaux à Châlons-en-Champagne - création de cheminements et installation d'un monte-handicapé
- Archives Départementales à Châlons-en-Champagne - création de cheminements adaptés

e. Des modes de production et de consommation responsables

e.1- La dématérialisation des échanges

D'une manière générale, le développement de l'informatique mais surtout des échanges numériques et la technique du Web ont développé la transmission de flux d'information dématérialisés entre les administrations, les entreprises et les particuliers. L'équipement d'un grand nombre de nos collaborateurs en matériel informatique, la mise en place au niveau départemental d'un réseau sécurisé a permis à notre collectivité de s'engager dans la voie de la dématérialisation des échanges. La création d'une seconde salle de serveur (Data center 1) en 2015 a fiabilisé, accéléré les échanges et sécurisé la conservation des documents.

Cette démarche ne vise pas uniquement à réduire le volume de papiers consommés, même si elle y contribue, mais aussi à favoriser une transmission plus rapide de l'information, un traitement automatisé de certaines tâches répétitives ou de contrôle où l'intervention humaine n'apporte pas de plus-value.

Ainsi, depuis 2008, la dématérialisation au sein des services du Département est une réalité quotidienne tant dans le fonctionnement interne des services, que dans les échanges avec nos partenaires ou avec nos concitoyens. Chaque année, de nouveaux domaines sont concernés.

e.1.1- La dématérialisation au sein des services du Département et avec les partenaires

Durant l'année 2017, le développement des échanges dématérialisés a encore évolué avec l'extension de l'utilisation de la GED Sharepoint. Jusque-là utilisée pour les pièces des marchés publics, elle est désormais le conteneur de l'ensemble des pièces financières (devis, commandes, factures, etc.) et sera à terme la bibliothèque de l'ensemble des documents « définitifs » de la collectivité.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la collectivité répond à l'obligation de réceptionner via le portail Chorus Portail Pro (CPP) du ministère des finances, les factures dématérialisées des entreprises de plus de 5 000 salariés ou leurs filiales, celles des établissements publics et de toute autre entreprise volontaire. L'obligation s'étendra au 01/01/2018 aux entreprises de taille intermédiaire de 250 à 5 000 salariés.

Quotidiennement, avec l'outil X-Factures de la SPL X-Démat et un développement réalisé en interne, ces factures sont déposées automatiquement dans une Gestion Electronique des Documents (GED) transverse à l'ensemble des services de la collectivité. Lors du dépôt de la facture dans CCP, l'entreprise renseigne le code du service gestionnaire indiqué sur le bon de commande. Ainsi, la facture arrive directement dans les bannettes des services gestionnaires en charge de la commande pour validation du service fait et visa comptable. Ces pièces classées par les services dans des classeurs sur 3 niveaux d'arborescence sont ensuite annexées au paiement pour envoi par flux dématérialisé au payeur. Pour les autres pièces justificatives qui ne proviennent pas de CPP, un logiciel de numération Kofax est en cours de paramétrage avec reconnaissance de caractères de façon à pouvoir dématérialiser l'ensemble des documents à produire au payeur à l'appui des mandats et titres.

e.1.2- Les échanges dématérialisés avec les usagers du service public

Dans ce domaine, il ne s'agit pas de remplacer des échanges traditionnels par des échanges numériques mais de proposer, aux usagers qui le souhaitent, cette nouvelle modalité d'accès et de transmission d'informations. Ces nouvelles pratiques sont présentées dans la partie consacrée au site internet du Département.

e.1.3- Favoriser la dématérialisation dans les collectivités locales

Si le Département s'est engagé dans le développement des échanges dématérialisés au sein de ses services, dans le cadre de ses relations avec ses partenaires et ses usagers, il souhaite également apporter son soutien au développement de la dématérialisation au sein d'autres collectivités locales. C'est à cet objectif que répond la création, en 2012, de la société publique locale « SPL Xdémat » avec les Départements de l'Aube et des Ardennes. Cette société a pour objet de proposer aux collectivités des outils de dématérialisation adaptés à leurs besoins et à un coût modéré du fait de la mutualisation des moyens.

En 2017, près de 60 Communes ou Communautés de Communes marnaises supplémentaires sont devenues actionnaires de la société. Désormais 243 collectivités bénéficient des solutions Xactes pour adresser leurs actes au contrôle de légalité et Xmarchés pour faire paraître leurs appels d'offres.

Les collectivités qui le souhaitent ont également la possibilité de bénéficier d'autres solutions développées par la SPL depuis sa création (Xfluco pour les flux comptable, Xelec pour la gestion des listes électorales, Xparaph pour viser et signer électroniquement les courriers,..). Chaque année de nouveaux outils sont proposés par la SPL pour répondre aux évolutions réglementaires.

Par ailleurs, afin d'accompagner le développement de la gestion dématérialisée des dossiers et des documents au sein des collectivités marnaises, l'Assemblée départementale a décidé de doter les Archives départementales d'un logiciel de gestion des archives au format électronique développé par la SPL : Xsacha et de proposer d'assurer la gestion des archives électroniques pour leur compte en passant une convention avec le Département et les Archives départementales. C'est ainsi que fin 2017, 92 collectivités sont signataires de cette convention et bénéficient ainsi de l'archivage électronique de leurs documents.

e.2- Les filières de recyclage

Optimiser les ressources, éviter les gaspillages, encourager la réutilisation et le recyclage des matériaux sont des objectifs de développement durable. Le Conseil départemental a mis en place plusieurs filières de tri, notamment pour le papier, les emballages, ...

e.2.1- Le recyclage informatique

Le service informatique est l'un des acteurs dans ce domaine. Il attache une importance toute particulière lors de l'achat de ses matériels (PC, portables, imprimantes, téléphones et autres équipements) à la consommation d'énergie de ces derniers ainsi que les matériaux utilisés pour leur fabrication. C'est dans cette perspective que s'inscrit le projet initié en 2013 de déployer des terminaux passifs moins énergivores au sein des CSD et des CIP. En effet ils consomment 5 w/h au lieu de 80w/h pour un poste fixe traditionnel et permettent la suppression des serveurs locaux.

L'ensemble des CSD est désormais équipé. Le déploiement a débuté sur les services centraux. La DSD est aujourd'hui totalement équipée de terminaux passifs.

Par ailleurs, l'ensemble des ordinateurs sont éteints à distance le vendredi soir, pour qu'ils ne consomment rien durant le week-end.

En ce qui concerne le recyclage du matériel hors d'usage, il est emmené à la déchetterie et détruit ou démantelé selon les normes en vigueur. Pour les autres matériels, enlevés car obsolètes, ils sont donnés à des associations. Depuis peu, ils peuvent également être revendus par le biais d'un commissaire-priseur.

Les téléphones portables sont retournés à l'opérateur Orange, titulaire de notre marché de télécommunication, qui les recycle via une association caritative. Les consommables des imprimantes et des photocopieurs multifonctions sont conservés sur chaque site avant d'être récupérés par une association qui les recycle ou les détruit dans le respect des normes en vigueur.

Pour ce qui concerne la gestion des imprimantes, une réflexion a été conduite au cours de l'année 2013 visant à mieux connaître le parc d'imprimantes et photocopieurs et les coûts de gestion associés. Sur la base des conclusions de cette réflexion, des solutions pour une gestion optimisée des impressions au sein des services du Département ont été proposées. Les préconisations portent essentiellement sur la réduction du nombre de points d'impression, l'installation de multifonctions de nouvelle génération plus économes en énergie et en consommable et le paramétrage systématique des impressions en recto/verso et en noir et blanc.

Un marché de location d'imprimantes est en cours de renouvellement. La mise en œuvre des préconisations devrait être finalisée en 2018.

Un marché existe aussi pour les multifonctions qui sont privilégiées lors d'une nouvelle installation (dans l'optique du PES V2, et de la dématérialisation plus généralement).

e.2.2- La gestion du papier

Le service de l'imprimerie utilise des papiers en grand format qu'elle façonne en fonction des impressions demandées. Ce façonnage engendre des chutes de papiers qui sont revendues à une société spécialisée. Le volume représente plus d'une tonne/an.

Depuis 2010, les émetteurs de papiers ont l'obligation légale de financer et d'organiser le recyclage pour assurer la pérennité du papier. Toutes les structures publiques ou privées émettant plus de 5 tonnes de papiers doivent obligatoirement s'acquitter auprès d'Ecofolio d'une éco-contribution. Pour répondre à cette obligation, une évaluation annuelle de la quantité de papiers assujettis à la taxe Ecofolio est faite par le service de l'imprimerie pour le Département. Pour cela, le service réalise des tableaux de suivi de l'ensemble des travaux effectués au cours de l'année et travaille en transversalité avec les directions pour recueillir le volume des travaux commandés à l'extérieur. Cette nouvelle gestion permet de connaître la quantité de papier et donc, de mieux la maîtriser ce qui permet de réaliser des économies.

Pour les impressions plus importantes, soit par leur nombre de pages, soit par la quantité demandée, le service imprimerie a mis en œuvre dans l'intranet un formulaire de soumission des travaux d'impression. L'utilisateur transmet sa demande par voie dématérialisée. Ce système permet d'économiser de l'encre et du papier.

Par ailleurs, avec l'adoption de la loi relative à la transition énergétique, les collectivités territoriales ont l'obligation d'utiliser au moins 25% de papier recyclé depuis le 1^{er} janvier 2017 et ce seuil s'élèvera à 40% à partir de janvier 2020.

e.2.3- Les autres filières de recyclage du service imprimerie

Les consommables des presses numériques (cartouches, développeurs, bacs de résidus, etc.) et les produits dangereux sont collectés par une entreprise spécialisée dans le traitement de ces déchets.

e.3- Les Marchés publics

Dans le cadre de nos marchés publics, le développement durable et notamment son aspect social, (l'aspect environnemental via notamment la dématérialisation étant abordé dans un autre point) s'est traduit par l'utilisation de "clauses de développement durable" dans le cahier des charges de certains marchés en matière de bâtiment avec l'insertion d'une clause sociale dans des marchés relatifs à des reconstructions de collèges.

En 2017, le marché de reconstruction du collège Pierre de Souverville à Pontfaverger prévoit que chacun des titulaires des lots VRD, clos-couvert et peinture doit réserver un nombre d'heures de travail à des personnes en insertion. Cette clause est stipulée dans le CCAP de la manière suivante:

1.4 - Développement durable

Les conditions d'exécution des prestations comportent des éléments à caractère social qui prennent en compte les objectifs de développement durable. Ces éléments sont les suivants :

Le maître d'ouvrage a décidé de mettre en place en lien avec le Plan Départemental de l'Insertion une démarche visant à promouvoir l'emploi, décrite dans une annexe jointe au CCAP. L'entreprise titulaire devra en conséquence respecter la condition d'exécution qui l'engage à conclure un contrat de travail prévu à l'article 3 de l'annexe au CCAP en faveur d'une ou plusieurs personnes des publics prioritaires.

Les titulaires des lots 1,2 et 11 sont concernés par l'obligation d'insertion sociale décrite ci-dessous.

1.4.1 Disposition pour l'insertion professionnelle et la lutte contre le chômage

Le titulaire devra respecter la condition d'exécution qui l'engage à conclure une convention en faveur d'une ou plusieurs personnes issues de publics prioritaires soit demandeurs d'emplois soit ressortissants d'un dispositif d'insertion.

L'entreprise pourra opter pour tout type de contrat de droit privé notamment

- le contrat de professionnalisation par le biais d'une structure d'insertion (exemple : le GEIQ BTP),
- le contrat de mise à disposition par le biais d'une entreprise d'intérim d'insertion
- le recrutement direct d'une personne relevant de la catégorie de public prioritaire...etc...y compris ceux qui font partie des mesures pour l'emploi du Ministère du Travail.

Pour accompagner l'entreprise dans cette démarche, la présélection des candidats pourra être assurée en partenariat avec Pôle Emploi, le réseau d'insertion via le SILS (Service Insertion et Logement Social), les structures d'IAE, les ETTI et les associations intermédiaires (IA).

L'entreprise devra désigner en son sein un tuteur référant des bénéficiaires de la clause.

1.4.2.Modalités de mise en oeuvre

Chacun des titulaires des marchés des corps d'état cités ci-après devra réserver au minimum le nombre d'heures de travail données ci-dessous à des personnes en insertion employées dans les conditions visées expressément à l'article 1.4.1 et suivants.

Cette clause est également applicable en cas de recours à la sous-traitance.

Consultation n°: 2017-GPAT-0009

Page 4 sur 25

Lot concerné	Nombre d'heures réservées sur toute la durée du chantier
Lot 2 CLOS COUVERT	2 100
Lot 11 PEINTURE	700
Lot 1 VRD – ESPACES VERTS	1 500

1.4.3.Procédure administrative

Il sera procédé, par tous moyens, au contrôle de l'exécution de l'action d'insertion pour laquelle le titulaire s'est engagé.

A la demande du pouvoir adjudicateur, le titulaire devra fournir, dans le délai qui lui sera imparti, tous renseignements utiles propres à permettre le contrôle de l'exécution de l'action.

Aussi, le titulaire devra fournir une copie de (ou des) convention(s) dès leur(s) signature(s). De plus, lorsque le marché aura été entièrement exécuté et préalablement au solde, il adressera au Maître d'ouvrage un décompte global (voir en annexe) des heures de travail qu'il aura mobilisées au Service Insertion et Logement Social (dont les coordonnées sont jointes en annexe). Une copie du courrier devra être faite aux services techniques.

1.4.4 Evaluation de l'exécution de cette clauses d'insertion sociale

En cours de réalisation du marché, une évaluation quantitative et qualitative sera élaborée par l'entreprise et le maître d'ouvrage.

Cette évaluation devra être conduite par l'entreprise en début de parcours avec la mise en place d'objectifs validés par le maître d'ouvrage, à mi-parcours et en fin de réalisation du contrat.

L'entreprise devra fournir un décompte mensuel des heures effectuées tout au long du processus (voir en annexe).

Dans l'hypothèse où l'entreprise ferait appel à une structure spécialisée pour l'exécution de son obligation en matière d'insertion sociale, la structure désignée devra établir expressément un bilan tant quantitatif que qualitatif d'exécution de la clause d'insertion par l'entreprise qui aurait eu recours à ses services. Ce bilan de parcours professionnel de la (des) personne(s) recrutée(s) devra alors être remis au Département de la Marne, en début, mi-parcours et en fin de contrat.

L'entreprise titulaire du marché sera mise en demeure de satisfaire à ses obligations dans un délai de 15 jours à compter de la notification de ladite mise en demeure par le Département de la Marne.

1.4.5 Sanction de l'inexécution de la clause

L'inexécution de ses obligations en matière sociale donnera lieu le cas échéant à l'application de pénalités équivalentes à 20 (vingt) Euros HT / heure de travail non réalisée.

Elle pourra également conduire à la résiliation du marché aux torts exclusifs du titulaire dans les conditions prévues à l'article 48 du CCAG Travaux.

L'entreprise pourra se prévaloir d'une décharge de responsabilités dans les cas où la (ou les) personne(s) recrutée(s) serait (ent) défaillante(s). Cette décharge permet uniquement de ne pas être pénalisée au titre du présent article en cas d'absentéisme ou du non-respect des obligations de la personne recrutée. En aucun cas, l'entreprise pourra se décharger de sa responsabilité en cas de mauvaise qualité du travail effectué, qualité pour laquelle elle s'est engagée dans le marché.

ANNEXE 1 AU CCAP RELATIVE A L'INSERTION DE PUBLICS PRIORITAIRES

Le Département de la Marne a la volonté de favoriser l'insertion professionnelle des publics rencontrant des difficultés sociales et professionnelles.

Dans le cadre de ses futurs marchés, le Département de la Marne s'engage à utiliser la commande publique comme levier économique. Ces nombreux chantiers peuvent être, pour ces publics, l'opportunité de conforter leur projet professionnel, d'accéder à un premier emploi ou d'acquérir leur première expérience professionnelle.

C'est à la collectivité qu'il reviendra de déterminer les marchés favorables à l'insertion d'une clause sociale en fonction de leur objet, de leur durée, des risques éventuels, de leur technicité, de leur localisation et de leur montant.

L'introduction de clauses relatives à l'emploi et à l'insertion dans les marchés publics est un moyen, d'inciter les entreprises, qui ont été choisies en vue d'exécuter les marchés du Département de la Marne, à employer des personnes inscrites dans un parcours d'insertion professionnelle.

Cette clause sociale lie l'exécution des marchés à une action locale de lutte contre le chômage et la précarité des publics.

Article 1 Promotion des publics prioritaires

L'insertion par l'activité économique s'adresse aux personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle. Celle-ci vise à répondre au plus près aux besoins des personnes en difficulté en conjuguant l'individualisation du suivi et la construction des parcours y compris par la mobilisation des outils de la formation professionnelle.

Les publics en difficulté concernés par cette clause sont prioritairement :

- les bénéficiaires du RSA (dans un parcours d'insertion)
- les travailleurs handicapés reconnus par la CDAPH (MDPH)
- les demandeurs d'emploi de longue durée (+ de 12 mois d'inscription)
- les autres publics prioritaires

Article 2 L'accompagnement des bénéficiaires

Dans le cadre du recrutement : le Département de la Marne via le Service Insertion Logement Social et ses intermédiaires c'est-à-dire des chargés de mission dans les circonscriptions, pourra assurer la mise en relation des publics avec l'employeur.

Dans le cadre du recrutement : le Département de la Marne via le Service Insertion Logement Social et ses intermédiaires c'est-à-dire des chargés de mission dans les circonscriptions, pourra assurer la mise en relation des publics avec l'employeur.

En cours d'exécution : le tuteur désigné au sein de l'entreprise chargé de suivre la personne en insertion et le tuteur éventuel désigné au sein de la structure d'insertion à laquelle aura fait appel l'entreprise, devront rester en relation avec le Service Insertion Logement Social afin de procéder à l'évaluation du bénéficiaire du contrat d'insertion.

A l'issue de contrat : un bilan d'insertion sera effectué avec l'ensemble des personnes concernées au cours duquel les perspectives d'emploi ou de poursuite d'insertion de la (des) personne(s) devront être proposées.

Cette prestation de services n'implique aucune autre obligation pour l'entreprise attributaire du marché, ou du lot, que de satisfaire aux engagements pris

Article 3 Conditions particulières d'exécution

Pour mettre en œuvre cette politique, et pour satisfaire à l'objectif d'accès à l'emploi des publics prioritaires, le Département de la Marne demande, en qualité de maître d'ouvrage, l'application des conditions particulières suivantes qui engagent l'entreprise titulaire du marché.

Conditions particulières pour ce marché de travaux

- conclure, en faveur d'une ou plusieurs personnes issues des publics prioritaires, un ou plusieurs contrats de travail ou contrats de mise à disposition.

Pour cela l'entreprise titulaire du marché optera entre :

- utiliser les services d'une structure d'insertion en tant que gestionnaire des publics prioritaires.
- engager directement les personnes de manière à remplir à l'obligation de recrutement.

Par ailleurs l'entreprise devra désigner un tuteur en son sein, qui sera chargé de suivre la (ou les) personne(s) en insertion, ainsi que d'établir une évaluation des actions engagées en lien avec le maître d'ouvrage.

Article 4 Coordonnées

Pour toutes informations relatives à l'emploi de ces publics en difficulté, seul le service d'insertion et du logement social est compétent pour mettre en relation l'entreprise et les organismes habilités.

Contact :

***Ketty MARTINIE, Coordinatrice Territoriale Grand Reims - Service Insertion et Logement Social**

03 26 86 74 56 ou 03 26 69 81 73

***Nathalie REMY, Adjointe au Chef du Service Insertion et Logement Social au 03 26 69 59 47**

Pour les questions administratives quant à l'application de cette clause, le service marché est l'interlocuteur principal.

Liste des structures des chantiers d'insertion et associations intermédiaires de l'arrondissement
« Grand REIMS »

Structure	Adresse	Téléphone	Mail
Association Rémoise pour l'Emploi des Jeunes (AREJ)	34 rue de Trianon – BP 33 – 51052 REIMS Cedex	03 26 40 12 00	contact@arej.asso.fr
JOB'S 51	3 rue Olympe de Gouges – BP 17 51571 REIMS Cedex	03 26 06 18 26	job51@orange.fr
Avenir Jeunes Reims (A.J.R.)	36 rue de Roubaix 51100 REIMS	03 26 06 25 41	ajr36@wanadoo.fr
Ensemble pour l'insertion et la solidarité (EPIS)	8 avenue Benoît FRACHON – ACTIPOLE LA NEUVILETTE 51100 REIMS	03 26 04 54 71	secretariat.epis51@orange.fr
HUMANDO Reims	37 rue Hincmar 51100 REIMS	03 26 61 49 80	reims@humando.fr
Reims Espoir	9 rue Marie Dominique MAINGOT 51100 REIMS	03 26 89 26 82	reims.espoir@wanadoo.fr
Les Ateliers des Vallées Ardre et Vesle	rue Joseph MIZIAK ZA de Chézelles 51170 FISMES	03 10 16 77 17	coordination.avav@gmail.com

Article 5 Décompte des heures effectuées :

Un décompte mensuel des heures d'insertion effectuées ainsi qu'un décompte général devra être transmis au maître d'ouvrage.

Qu'il soit mensuel ou général, le décompte devra comprendre les éléments suivants pour chaque personne employée dans le cadre des clauses d'insertion et mis en forme dans un tableur :

- Nom
- Prénom
- Sexe
- Date de naissance
- Adresse de son domicile
- Qualification
- Catégorie de public prioritaire à laquelle il appartient

- Lot sur lequel il intervient
- Intitulé du poste
- La formation reçue
- Si l'embauche est directe (oui/non)
- Si l'embauche est par un sous-traitant (oui/non – et sa dénomination)
- Si le prestataire fait appel à un sous-traitant qui est une Entreprise d'Insertion ou équivalent (oui/non - et sa dénomination)
- Si le prestataire fait appel à une Entreprise de Travail Temporaire (ETT) classique ou à une ETT d'insertion (ETTI) ou à une Association Intermédiaire (AI) (Oui/non- ETT/ETTI/AI – et sa dénomination)
- Date de début de contrat
- Date de fin de contrat
- Type de contrat
- Nombre d'heures effectuées par mois (heures et minutes)
- Nombre d'heures totales (heures et minutes)
- Tout autre commentaire jugé utile

En matière d'achats et de volet social du développement durable, il convient d'indiquer que le Département réserve un lot de son marché de produits d'entretien aux entreprises adaptées. Seules celles-ci ont la possibilité de candidater.

Un marché d'insertion a également été lancé afin de retenir des structures éponymes pour effectuer divers petits travaux dans le Département.

Concernant l'aspect environnemental et notamment les infrastructures routières, cela se traduit par l'autorisation des variantes permettant aux candidats des propositions « environnementales » (enrobés basse température par exemple) et également par l'analyse du Schéma d'Organisation et de Gestion des Déchets (SOGED) au stade de l'offre.

En matière de dématérialisation, une plateforme mutualisée est également utilisée dans le cadre d'une SPL, dénommée SPL.XDEMAT, depuis le premier semestre 2012, permettant ainsi la diffusion de nos consultations, le retrait de dossiers et le dépôt d'offres dématérialisées à large échelle couvrant plusieurs départements.

Les statistiques relatives au Département de la Marne pour l'année 2017 sont présentées ci-après sachant que le nombre d'entreprises inscrites sur la plate-forme est passé de 18 626 en 2016 à 20 793 en 2017 et le nombre de plis dématérialisés de 124 en 2016 à 130 en 2017.

Statistiques : Administrateur -- www.marches-marne.fr 2017 Département de la Marne Imprimer

Statistiques globales		Consultations en cours		Consultations closes	
Nombre d'entreprises inscrites	: 20793 (dont 1 désactivées)				
Nombre d'avis d'appel public publiés	: 77				
Procédures formalisées	: 19				
MAPA avec réponse électronique	: 67				
MAPA sans réponse électronique	: 0				
Nombre d'avis rectificatifs publiés	: 2				
Nombre de questions posées	: 84				
Nombre de retraits identifiés	: 745				
Nombre de retraits anonymes	: 2039				
Nombre de plis électroniques reçus	: 130				
Nombre d'avis d'attribution publiés	: 0				
Nombre d'avis de signature publiés	: 0				
Nombre de listes annuelles publiés	: 32				

En 2017, le nombre des avis d'appel public à la concurrence publiés sur la plate-forme de dématérialisation www.marches-marne.fr s'élève à 80 procédures; seules sont présentées ci-dessous celles ayant obtenu des réponses dématérialisées permettant de se rendre compte de la diversité des secteurs d'activité impactés par la dématérialisation.

Vos avis d'appel public à la concurrence publiés sur www.marches-marne.fr

Référence	Titre de l'avis	Date limite de remise
FOURN-ENTRETIEN	<p>Titre : Fourniture de produits d'entretien et d'hygiène pour les services du Département de la Marne et le Service Département Incendie et de Secours de la Marne dans le cadre d'un groupement de commandes</p> <p>Classification : Fournitures - Produits chimiques</p> <p>Passation : Appel d'offres ouvert</p> <p>Nombre de réponses électroniques : 1</p>	13/11/2017 à 12:00
SIGNAL-2018	<p>Titre : Fourniture et pose de matériels de signalisation verticale et d'exploitation routière</p> <p>Classification : Fournitures - Meubles et produits des industries diverses</p> <p>Passation : Appel d'offres ouvert</p> <p>Nombre de réponses électroniques : 4</p>	31/10/2017 à 12:00
ASSMAT-2019	<p>Titre : Formation assistants maternels 2018-2019</p> <p>Classification : Services - Formation</p> <p>Passation : Procédure adaptée ouverte</p> <p>Nombre de réponses électroniques : 2</p>	17/10/2017 à 12:00
COLLPONTFA	<p>Titre : Reconstruction du collège Pierre de Souverville à Pontfaverger</p> <p>Classification : Travaux - Travaux de construction ou de réhabilitation de bâtiments</p> <p>Passation : Procédure concurrentielle avec négociation (phase offre)</p> <p>Nombre de réponses électroniques : 3</p>	17/10/2017 à 12:00
REHAB-RD951	<p>Titre : Réhabilitation RD 951 entre Montmort-Lucy et la RD 36</p> <p>Classification : Travaux - Travaux d'infrastructures</p> <p>Passation : Procédure adaptée ouverte</p> <p>Nombre de réponses électroniques : 2</p>	09/10/2017 à 12:00

LOCATIONCAMIONS **Titre :** Location de camions pour la viabilité hivernale
Classification : Services - Autres prestations de services
Passation : Appel d'offres ouvert
Nombre de réponses électroniques : 1
05/09/2017 à 12:00

AMOARCHDEP **Titre :** Mission d'AMO pour l'amélioration du traitement de l'air des magasins des archives départementales de la Marne à Châlons-en-Champagne
Classification : Services - Assistance et mandat de maîtrise d'ouvrage
Passation : Procédure adaptée ouverte
Nombre de réponses électroniques : 3
31/07/2017 à 12:00

Depuis quatre ans, le service des achats et des marchés publics utilisait une gestion électronique des données (GED marchés) accessible à tous les services du Département sur laquelle ceux-ci peuvent consulter leurs marchés notifiés et actes dérivés (avenants, actes de sous-traitance...). Cet outil avait, en outre, été rendu accessible à la Paierie départementale.

Depuis le 15 septembre 2017 et la mise en place d'une GED Transverse à l'usage de tous les services et de toutes les Directions, les marchés notifiés et leurs actes sont mis à la disposition des services soit dans leurs classeurs préalablement créés par eux, soit dans la bannette électronique du service.

Concernant la Paierie départementale, ses agents n'ont plus à venir chercher les documents sur cette GED mais il revient aux agents du Département de leur joindre les pièces justificatives de manière dématérialisée à l'appui des mandats.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les fournisseurs du Département dont le nombre de salariés est supérieur à 5 000 personnes doivent envoyer leurs factures par voie dématérialisée via la plateforme CHORUS PRO.

En 2017, le pôle Achat a reçu 335 factures dématérialisées dans le cadre de l'exécution financière de ses marchés. De plus, le Département transmet électroniquement les marchés publics et leurs actes dérivés au contrôle de légalité via le module XActes de la SPL depuis le mois d'octobre 2013.

En 2017, 241 actes ont été transmis en matière de marchés publics.

Liste des actes transmis électroniquement à la préfecture (1141)

N° acte	Désignation	Transmis le	Situation	Information
AVT1_2017_62	Avenant 1 au marché 62/2017 relatif à l'aménagement d'un gratoire RD 3 RD 423 - MAREUIL LE PORT - Fouilles archéologiques -	23/10/2017	Acte annulé	Déposé par Marianne BERTRANET Acte annulé
BPS1_2016_116	BPS 1 au marché 116 2016 relatif au lot 2 Emulsion de bitume de l'opération de fournitures et transport de liants hydrocarbures pour enduits superficiels d'usage	20/10/2017	Accepté par la préfecture	Déposé par Marianne BERTRANET Accepté par la préfecture
2017_140_2	Marché 140/2017 relatif à la réhabilitation de la RD951 entre Montmort Lucy et la RD36	20/10/2017	Accepté par la préfecture	Déposé par Fabrice MICHEL Accepté par la préfecture
2017_140	Marché 140/2017 relatif à la réhabilitation de la RD951 entre Montmort-Lucy et la RD36	20/10/2017	Accepté par la préfecture	Déposé par Fabrice MICHEL Accepté par la préfecture
AVT2_2016_106	Avenant 2 au marché 106/2016 relatif au lot 14 concernant l'opération de restructuration du collège Université à Reims	19/10/2017	Accepté par la préfecture	Déposé par Fabrice MICHEL Accepté par la préfecture
AVT1_65_2017	Avenant 1 au marché 65/2017 relatif à la réparation des deux ouvrages de décharges à Tours sur Marne sur la RD19	18/10/2017	Accepté par la préfecture	Déposé par Fabrice MICHEL Accepté par la préfecture
AVT3_153_2014	Avenant 3 au marché 153 2014 relatif à l'assurance des risques statutaires du personnel du Département de la Marne	11/10/2017	Accepté par la préfecture	Déposé par Fabrice MICHEL Accepté par la préfecture
AVT2_30_2017	Avenant 2 au marché 30/2017 relatif au lot 2 barriérage et système de paiement concernant l'opération d'agrandissement du parking véhicules légers de l'aérogare passagers de l'Aéroport de Villy	06/10/2017	Accepté par la préfecture	Déposé par Fabrice MICHEL Accepté par la préfecture
2017_136	Marché 136/2017 relatif au lot 2 vidéoprojecteurs interactifs et tableaux blancs interactifs relatif à l'opération d'acquisition de matériels audiovisuels concernant l'opération d'acquisition de matériels audiovisuels pour les collèges et services du Département de la Marne	06/10/2017	Accepté par la préfecture	Déposé par Fabrice MICHEL Accepté par la préfecture
2017_135_2	Marchés 135/2017 pièces communes au 2 lots de l'opération d'acquisition de matériels audiovisuels concernant l'opération d'acquisition de matériels audiovisuels pour les collèges et services du Département de la Marne	06/10/2017	Accepté par la préfecture	Déposé par Fabrice MICHEL Accepté par la préfecture

Le Département utilise également, depuis deux ans, un autre outil collaboratif (KBOX) à destination des élus membres de la Commission d'appel d'offres afin de leur faire parvenir les rapports d'analyse de manière dématérialisée en amont des réunions comme cela se fait pour les rapports à l'Assemblée et à la Commission permanente.

Il convient de rappeler également que les convocations aux Commissions d'appel d'offres se font par courriel depuis quelques années et une réflexion s'est engagée pour utiliser le parapheur électronique.

e.4- Equilibre alimentaire dans les restaurations scolaires des collèges

Le Département porte une attention particulière à l'équilibre alimentaire et à la prévention de l'obésité dans les demi-pensions des collèges relevant de sa compétence.

Les pratiques sont néanmoins très différentes d'un établissement à l'autre (produits frais, produits locaux, produits bio,...). Or, dans le cadre de la mise en place des recommandations relatives à la nutrition du Groupe d'études des marchés de restauration collective et de nutrition (GEMRCN) en date du 4 mai 2007, mises à jour en octobre 2011, le Département a souhaité accompagner les collèges dans cette démarche. Les objectifs nutritionnels du GEMRCN sont :

- d'augmenter la consommation de fruits, de légumes et de féculents
- de diminuer les apports lipides
- de rééquilibrer les apports d'acides gras
- de diminuer la consommation de glucides simples ajoutés
- d'augmenter les apports de fer
- d'augmenter les apports calciques.

Le Département a également développé un logiciel dédié permettant aux gestionnaires et chefs de cuisine d'élaborer leurs menus en respectant les recommandations du GEMRCN.

Par ailleurs, le Département soutient le développement de l'approvisionnement des restaurations de collèges en produits locaux et donc en circuits de proximité.

Dans ce cadre, le Département propose et subventionne, pour 2018, une formation « plaisir à la cantine » pour accompagner la restauration collective scolaire dans une démarche d'amélioration du service rendu.

Celle-ci a pour objectif d'améliorer l'offre alimentaire pour la rendre plus attractive, en agissant sur la qualité et en respectant l'équilibre alimentaire tout en valorisant l'approvisionnement local, axe qui sera tout particulièrement développé. Elle a également vocation à redonner du sens à l'acte alimentaire aux usagers, à restaurer une complicité entre les usagers et l'équipe de cuisine.

Cette formation est proposée en partenariat avec la Région Grand Est et associera à ce titre 5 collèges marnais et 5 lycées de l'ex-Région Champagne-Ardenne. Elle s'articule autour de 6 modules et d'une journée bilan représentant 10 jours de formation. Elle s'adresse prioritairement aux agents du Département exerçant en cuisine mais également aux acteurs impliqués dans la restauration scolaire (principaux, gestionnaires, conseillers principaux d'orientation, parents d'élèves, infirmiers scolaires). L'établissement signe une charte comportant 10 engagements dont les principaux sont les suivants :

- concevoir des menus qui respectent les saisons et valorisent le patrimoine culinaire ;
- faciliter le contact entre l'équipe de cuisine et les élèves ;
- organiser un approvisionnement pour une alimentation de qualité et respectueuse du territoire.

e.5 Lutte anti-gaspillage dans les restaurations scolaires

Une action a débuté à la rentrée 2015-2016 avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME). Deux collèges, Trois Fontaines à Reims et Nicolas Appert à Châlons-en-Champagne, ont été retenus en tant qu'établissement pilote.

Une analyse des pratiques a été menée avec un cabinet extérieur et les conclusions ont été rendues le 12 octobre 2016 en présence de nombreux gestionnaires et chefs de cuisine des établissements.

Les axes principaux d'actions préconisées sont les suivants :

- lutte contre le gaspillage du pain (taille, positionnement dans la chaîne de distribution)
- des portions plus adaptées
- le tri au retour d'assiette
- la sensibilisation des collégiens.

Le Département assure un rôle de relais dans la mise en place des différentes actions et dote, dans le cadre de la programmation mobilier matériel, les établissements de tables de tri.

II. Les actions mises en œuvre sur le territoire marnais

- a.** La lutte contre le changement climatique
- b.** La biodiversité, les milieux, les ressources
- c.** Le cadre de vie
- d.** La cohésion sociale, la solidarité entre territoires et générations
- e.** Des modes de production et de consommation responsables

II) LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE MARNAIS

a. La lutte contre le changement climatique

a.1- Le logement

a.1.1- Le fonds de solidarité logement

En 2016, 449 aides liées à la précarité énergétique (impayés électricité, gaz, combustible, eau) ont été octroyées pour un montant de 150 000 €. Le montant total des aides FSL est de 426 000 € pour 1 027 aides.

a.1.2- La lutte contre la précarité énergétique

En juin 2011, le Département a décidé de s'associer au programme national de lutte contre la précarité énergétique, "Habiter mieux". Initié par l'Etat, celui-ci a pour objectif d'aider les propriétaires les plus modestes à diminuer leurs factures énergétiques en améliorant les performances de leur logement. Il permet d'apporter aux ménages des aides forfaitaires versées par l'ANAH sous réserve de conditions de ressources des propriétaires occupants et d'un gain énergétique d'au moins 25 %. Le rôle de notre collectivité consiste à faire remonter auprès des services de l'Etat, les situations de précarité énergétique dont nos services sociaux ont connaissance et à informer les bénéficiaires potentiels de l'existence de ce dispositif.

a.2- La LGV Est Européenne

Afin d'encourager le développement des transports collectifs, le Département participe au financement de la LGV Est Européenne qui permet de relier Paris à Strasbourg en passant par Reims. Celle-ci traverse tout le département de la Marne, d'Ouest en Est, sur 110 km de long, et concerne le territoire de 54 communes. Le Département de la Marne a participé au financement du premier tronçon de 310 km, entre Vaires-sur-Marne en Ile-de-France et Baudrecourt en Lorraine, mis en service en 2007.

Pour cette première phase dont le coût définitif s'est élevé à 3 500 millions d'euros, le Département a apporté une contribution à hauteur de 31 M€, répartis ainsi :

- ▶ Travaux RFF 28,35 M€
- ▶ Travaux SNCF 2,65 M€

Le Département participe également au financement de la seconde phase de la LGV, soit un tronçon de 106 km situés entre Baudrecourt et Strasbourg. Le coût de ce projet est estimé à 2 010 millions d'euros aux conditions économiques de juin 2008. Le Département est quant à lui sollicité à hauteur de 16,08 M€ aux conditions économiques de juin 2008, soit 0,8% du coût de l'opération. Ce tronçon a été mis en service en juillet 2016.

Le Département a versé le solde de sa participation financière fin 2017.

b. La biodiversité, les milieux, les ressources

b.1- L'hydraulique des rivières et des bassins

Afin de coordonner et d'harmoniser les actions d'aménagement effectuées au coup par coup sur les différents tronçons des rivières, le Département de la Marne soutient de longue date les initiatives visant à fédérer les collectivités compétentes dans le cadre d'établissements publics cohérents à l'échelle de chaque bassin versant. Ainsi, à l'heure actuelle, les différentes opérations entreprises pour la restauration et l'entretien des cours d'eau bénéficient d'un soutien financier :

- ▶ soit au travers des actions menées par l'Entente Marne et l'Entente Oise-Aisne, qui représentent en terme hydraulique la majeure partie de notre territoire,
- ▶ soit au travers d'un programme spécifique d'aide à l'aménagement des cours d'eau. Celui-ci concerne le bassin de l'Aube et de la Seine, où pour l'instant, aucune structure n'a pu être mise en place.

b.2- Trame verte et bleue

b.2.1- Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)

Depuis le mois de mai 2017, la Région Grand Est organise des séminaires de travail rassemblant élus et techniciens afin de co-construire le diagnostic et de définir les enjeux et les objectifs du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

Ce nouveau document de planification doit permettre de fusionner un certain nombre de schémas sectoriels existants dans les domaines de l'aménagement du territoire et du développement durable. Il a vocation à mettre en cohérence l'ensemble des stratégies menées par les différents échelons territoriaux.

Le SRADDET a notamment vocation d'intégrer le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de Champagne Ardenne adopté le 26 octobre 2015. Ce document de planification identifie la Trame Verte et Bleue à l'échelle régionale, en tenant compte des grandes orientations nationales et des problématiques inter-régionales. Il spatialise et hiérarchise les enjeux régionaux en matière de continuités écologiques et définit un plan d'actions visant le maintien ou le rétablissement de ces continuités.

Les élus et services du Département de la Marne se sont mobilisés pour participer aux réunions et faire part des points importants pour le territoire dans les domaines suivants :

- ↳ Egalité et aménagement des territoires
- ↳ Transports et mobilités
- ↳ Biodiversité et eau
- ↳ Climat-air-énergie

b.2.2- Symbiose, le projet pilote de trame verte et bleue dans la Marne

Le Département est, depuis 2009, partenaire du projet pilote « Symbiose » qui a pour objectif d'étudier la mise en œuvre de trames vertes et bleues en Champagne Ardenne afin de fournir des retours d'expériences concrets et reproductibles. Le territoire d'étude se situe dans la Marne, à l'Est de l'agglomération rémoise. Il prend en compte les problématiques courantes en Champagne crayeuse. Il concerne 36 communes et couvre une surface de 36 650 hectares.

En 2017, le Département a participé aux actions du programme « Symbiose » au travers des projets suivants :

- ↳ le projet répondant aux problématiques des continuités écologiques sur les communes de Tilloy et Bellay, Somme-Vesle et Saint-Rémy-sur-Bussy : création d'aménagements, de tests de modes de gestion de bords de chemins, d'élaboration d'outils de suivis ;
- ↳ aménagements sous les 80 pylônes du Réseau Transport Électricité (RTE)
- ↳ la poursuite des expérimentations de Symbiose : programme de suivi et d'analyse de l'évolution d'un panel d'indicateurs (faune et flore), programme "Apiluz".
- ↳ le projet pour la cible viticole avec pour objectif d'impulser des démarches favorables (gestion ou implantation) sur les talus ou en bords de parcelles.
- ↳ des actions de sensibilisation.

b.3- Les partenariats

Pour mettre en valeur et protéger les espaces naturels, les paysages et la biodiversité, le Département de la Marne a décidé de mettre en œuvre différentes actions :



b.3.1- Partenariat avec le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)

La forêt est essentielle à notre environnement, à nos paysages et à la qualité de notre cadre de vie. Elle abrite une biodiversité ordinaire et parfois remarquable, lieu privilégié pour la faune et la flore. De plus, la forêt contribue au développement des loisirs, du tourisme et d'activités économiques : bois d'œuvre, bois énergie,...

Dans la Marne, la forêt privée représente plus de 65% de la surface boisée totale, répartie entre plus de 40 000 propriétaires, dont les parcelles sont souvent morcelées et de petite taille. Pour les encourager à valoriser ce patrimoine, le Département a noué un partenariat, depuis de nombreuses années, avec le CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière).

Cette collaboration se traduit par la mise en place d'actions, dont les principaux objectifs sont les suivants :

- ▶ recenser les besoins des propriétaires forestiers sur un territoire précis : l'accent est mis sur la sensibilisation et le contact direct avec les propriétaires,
- ▶ concentrer les moyens financiers et humains, coordonner les capacités d'action de différents acteurs : sylviculteurs, coopératives forestières, élus locaux,...
- ▶ définir des actions concrètes qui tiennent compte du morcellement forestier, favoriser les projets collectifs : création de dessertes et de places de dépôts, opérations de gestion, aménagements fonciers, interventions groupées sur les peuplements (éclaircies, tailles, reboisements,...),
- ▶ intensifier la récolte de bois en petite et moyenne forêt privée,
- ▶ s'appuyer sur la forêt pour renforcer les dynamiques du territoire : développement touristique, récréatif, mise en valeur du cadre de vie,...

Mettre en valeur ce patrimoine forestier est un travail de longue haleine : les propriétaires forestiers, même sensibilisés, n'interviennent pas immédiatement sur leurs parcelles. Il leur faut du temps pour mûrir l'idée, lancer des travaux sylvicoles, se regrouper avec ses voisins si nécessaire. Cette maturation est d'autant plus longue que la conjoncture économique est morose. Dès lors, le travail d'animation et de sensibilisation est déterminant.

b.3.2- Partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne Ardenne

Pour sauvegarder et mettre en valeur les nombreux espaces naturels qui font la richesse et la spécificité de la Marne, un partenariat a été conclu avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne depuis de nombreuses années autour de 3 axes prioritaires :

- ▶ gestion écologique des sites naturels gérés par le Conservatoire : marais, prairies humides et pelouses sèches à orchidées (dont certains sont propriétés du Département)
- ▶ protection des espèces menacées : les chauves-souris,
- ▶ espaces Naturels Sensibles.

b.3.2.1- Gestion écologique des sites naturels gérés par le Conservatoire

Différents sites naturels, extrêmement sensibles, sont au centre de divers enjeux concernant à la fois le développement local, la mise en valeur du patrimoine naturel et la protection des réserves en eau. En 2017, des actions ont été engagées sur des marais alcalins (marais et sablières du Tardenois, marais de la Vesle, marais de St Gond...), des prairies humides et étangs (prairies des eaux Fontaines, prairies d'Isson à Saint-Remy-en-Bouzemont, étang de Courville...) et des pelouses sèches (pelouses et bois des grèves à Morains-le-Petit, pelouses du Terme des Cotes...).

b.3.2.2- Protection des espèces menacées : les chauves-souris

A l'instar d'autres espèces animales vulnérables, les chauves-souris subissent la pression de l'homme et voient leur population diminuer d'année en année. Plusieurs phénomènes les menacent comme la fréquentation du monde souterrain ou encore les modifications de l'environnement, avec notamment l'utilisation de pesticides ou la suppression des haies.



Pour sauvegarder ces espèces, le Conservatoire d'Espaces Naturels réalise des études d'identification et de protection de leurs gîtes. Des prospections sont ainsi réalisées sur les propriétés du Département : bâtiments et ouvrages d'art. En 2017, sur une liste de 18 ouvrages d'art, les travaux sur 6 d'entre eux ont été identifiés comme pouvant avoir des impacts sur les chauves-souris. Aussi, s'agissant du pont de Frignicourt, suite aux visites techniques, les disjointements de l'ouvrage ont été bouchés de manière à empêcher la colonie de Murin de Daubenton de s'y établir avant la démolition du pont.

b.3.2.3- Espaces Naturels Sensibles

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) sont des zones de protection et de promotion des espaces naturels remarquables et fragiles. L'objectif prioritaire de ce classement en ENS est de contribuer à la conservation du patrimoine naturel tout en maintenant ces sites ouverts au public. Le Conservatoire soutient et étoffe la constitution de ce réseau au travers des actions suivantes :

- ▶ gestion écologique de sites naturels sensibles : Falaises de Cuis, Pâtis de Damery,...
- ▶ organisation de sorties nature : Aérodrome de Marigny, Marais de Saint Gond...

Le Conservatoire d'Espaces Naturels réalise des diagnostics écologiques à l'échelle parcellaire sur des zones pré-identifiées. A ce titre, en 2017, il a poursuivi son expérimentation des plans de gestion « multi-sites » afin d'appréhender la planification sur l'ensemble d'un territoire. Il s'est consacré à l'élaboration des diagnostics des sites suivants : Marais de Saint Gond, Étangs du Tertiaire (Courville), Pâtis de Sézanne et Vindey.

b.3.3- Partenariat avec l'association Argonne Parc Naturel Régional

L'association Argonne Parc Naturel Régional a réalisé une étude de faisabilité pour la création d'un Parc Naturel Régional en Argonne. Cette étude a été finalisée en 2017. Dès lors, l'association poursuit ses investigations par la réalisation « d'un projet de territoire Argonne pour un développement durable ». Prévu pour le second semestre 2018, celui-ci s'appuiera sur la définition d'un programme d'actions en faveur du développement durable en Argonne.

b.3.4- Partenariat avec la Fédération des Groupements et des Syndicats Apicoles Marnais (FGSAM)

La Fédération des Groupements et Syndicats Apicoles Marnais (FGSAM) a pour vocation la défense des apiculteurs et des abeilles. L'abeille est le chef de file des insectes pollinisateurs. Elle joue un rôle primordial dans la reproduction des plantes, dans l'agriculture et donc notre alimentation.

Afin d'intensifier le réseau de ruchers dans la Marne, la fédération a sollicité le Département en 2016 pour mettre en place, à titre gracieux, des ruchers sur des parcelles propriétés du Conseil départemental. Dans cet objectif, une convention entre le Département et la FGSAM a été signée en mars 2017.

Tout au long de l'année 2017, une sélection de sites a été réalisée à partir de la liste des parcelles propriétés du Conseil Départemental. L'ensemble des espaces bâtis et autres parcelles non libres ont été écartés du projet. Ainsi, 185 parcelles ont été estimées intéressantes par la FGSAM, sur photographies aériennes. La totalité des sites a été prospectée et diagnostiquée par une étudiante en gestion et conservation de la biodiversité, stagiaire au département, afin de collecter des informations sur le contexte environnemental : accessibilité pour les apiculteurs, non concurrence avec les insectes sauvages, existence de plantes mellifères, etc.

Le premier site a été inauguré le 14 septembre 2017 à Villers-en-Argonne. Au titre de ce partenariat, les ruchers sont gérés et entretenus par les apiculteurs locaux.

b.4- Le syndicat du Der et le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims

Le Département soutient deux structures importantes, à la fois pour le développement touristique et environnemental :

- le syndicat du Der et notamment son projet de la ZAC II Rougemer qui vise à une extension de la zone dédiée au tourisme et qui permettra d'accueillir de nouvelles activités.

La volonté du Syndicat du Der est de préserver la qualité environnementale du site du Der. A cet effet, il est apparu souhaitable de concentrer le plus grand nombre des activités touristiques sur un site unique afin d'éviter les phénomènes de dispersion et de mitage. La ZAC II Rougemer s'inscrit dans la continuité géographique de la station nautique de Giffaumont. L'accent a aussi été mis sur l'approche environnementale de l'urbanisme. En effet, les aménagements publics de la zone prendront largement en compte les préconisations favorisant une bonne intégration paysagère et environnementale (enfouissement des réseaux électriques et de téléphone, éclairage public avec gestion différenciée dans le temps, maîtrise de la biodiversité dans le rôle des espaces prairiaux et des haies....). Les aménagements privés seront eux aussi tenus à une approche environnementale de l'urbanisme.

- le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims



Le Département soutient également en investissement et en fonctionnement, le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims dont la charte 2020 a pour objectif le développement durable de son territoire qui est exceptionnel tout en protégeant ses richesses naturelles et culturelles. Cette charte a été reconnue « agenda 21 local » faisant de celle-ci la 1^{ère} reconnue au niveau national.

Par ailleurs, la grande diversité des actions conduites en faveur de l'environnement, de l'aménagement et du développement sur le territoire du PNR permet d'affirmer la vocation d'exemplarité du Parc.

b.5- Les aménagements fonciers

L'aménagement foncier rural (ex-remembrement) est désormais conçu dans le respect des équilibres environnementaux, du patrimoine rural et du paysage. Ainsi, depuis 2006, les procédures apparaissent davantage comme des outils d'aménagement global du territoire ; elles ne sont plus uniquement le soutien du développement de la productivité agricole. En dirigeant ces opérations, le Département mène une véritable politique d'aménagement en concertation avec les communes.

Toutes les opérations sont conduites par des commissions communales, intercommunales et une départementale, instituées et constituées par le Département. A noter, toutefois, que l'État conserve son rôle régalien en maintenant une intervention tout au long de la procédure pour le seul contrôle de la dimension environnementale des opérations.

b.5.1- Les objectifs poursuivis

L'aménagement foncier rural, qu'il soit agricole ou forestier, permet d'atteindre des objectifs fondamentaux :

- Objectifs environnementaux :

Les prescriptions environnementales définies par les services de l'État sont à respecter par le chargé de l'étude d'impact. Elles sont un véritable atout pour la nature et pour l'agriculture. Ainsi, les plantations (haies, arbustes) et les bandes enherbées font partie intégrante de l'aménagement foncier agricole. Les habitats et espèces protégés sont maintenus, voire améliorés. Tout défrichage est compensé par un reboisement. Les chemins d'exploitation sont entretenus de manière à éviter l'émission de poussières par temps sec et la création d'ornières par temps de pluie. De plus en plus, la gestion extensive des bords de chemins favorise la prolifération des insectes auxiliaires, des pollinisateurs, du petit gibier et de la microfaune du sol...

➤ Objectifs économiques :

Le regroupement des exploitations agricoles permet aux agriculteurs de réaliser de réelles économies en termes de temps et d'énergie. Les zones de dépôt de betteraves sont placées à des endroits stratégiques pour éviter les allongements de parcours. La création d'un réseau de chemins fonctionnel permet des distances plus courtes entre le siège de l'exploitation et les parcelles à cultiver. Les nouvelles techniques culturales diminuent considérablement l'utilisation de pesticides.

➤ Objectifs sociaux :

Une opération d'aménagement foncier agricole est réalisée dans l'intérêt général tout en tenant compte de l'intérêt individuel. Ainsi, une large concertation est favorisée entre tous les acteurs concernés (propriétaires, exploitants, géomètre, Commune, Département, services de l'État...). Chacun est responsable et à l'écoute des besoins des autres. Les communes rurales peuvent intégrer des équipements communaux, voire intercommunaux, au sein de ces opérations (agrandissement du cimetière, salle des fêtes, terrain de sport, protection des périmètres des captages d'eau potable, création de bassins de rétention des eaux pluviales, etc.). De même, des chemins de randonnées et/ou de promenade aménagés et des pistes cyclables peuvent être créés, en vue d'améliorer le cadre de vie des habitants du territoire concerné.

b.5.2- Les projets en cours

Le Département a engagé une opération d'aménagement foncier sur le territoire de la commune de Prosnes. L'étude d'aménagement foncier (volet foncier et volet environnemental) s'est déroulée tout au long de l'année 2017 (cycle végétatif). La Commission communale d'aménagement foncier s'est prononcée en décembre sur la définition du périmètre à aménager et sur le mode d'aménagement à mettre en œuvre. Elle a décidé de mettre le projet à enquête publique. Cette enquête sera organisée par les services du Département au cours du 1er semestre 2018.

b.5.3- Les projets futurs

Le Département a été sollicité par les Communes de l'Épine et de Contault-le-Maupas qui mènent actuellement des réflexions sur l'éventualité d'engager une opération d'aménagement foncier sur leur territoire.

c. Le cadre de vie

c.1- L'eau et l'assainissement

Initialement axée vers la fourniture des services de l'eau et de l'assainissement à l'ensemble des populations des zones rurales, la politique du Département s'est progressivement orientée vers une démarche globale en vue de promouvoir une gestion équilibrée, durable et solidaire de l'eau pour assurer :

- ▶ la protection de la ressource en eau, l'alimentation en eau potable de la population,
- ▶ la lutte contre les pollutions des eaux superficielles et souterraines.

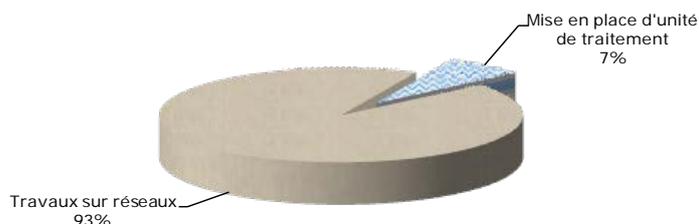
c.1.1- La protection de la ressource en eau et l'alimentation en eau potable de la population

Cette politique s'articule autour de 2 axes majeurs :

- ▶ l'amélioration de la qualité de l'eau distribuée : soutien financier aux travaux d'interconnexion des réseaux, de recherche en eau, de création de nouvelles ressources et de mise en place d'unités de traitement,...
- ▶ l'amélioration de la distribution d'eau potable : cela concerne les travaux de renforcement et d'extension de réseaux, de réfection de châteaux d'eau,...

En 2017, 9 opérations ont été programmées, ce qui représente globalement un volume de travaux de 2 322 K€ HT et 581 K€ de subventions du Département.

Type de travaux d'eau potable soutenus en 2017



c.1.2- L'assainissement des communes

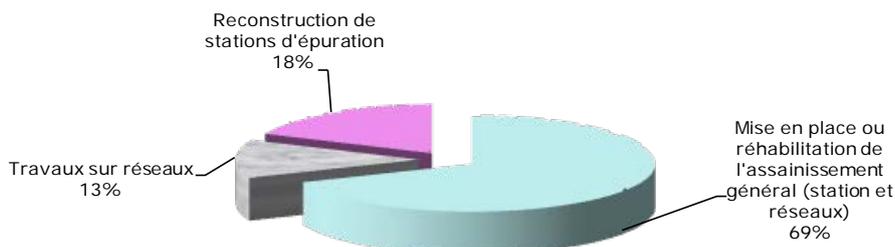
Afin de préserver la qualité des eaux superficielles et d'améliorer l'état des rivières, le Département intervient pour réduire les pollutions. Son programme d'actions se compose de deux volets :

- ▶ favoriser la mise en place de dispositifs de traitement des eaux usées adaptés aux conditions locales (assainissement collectif ou non collectif)
- ▶ améliorer la collecte des eaux de ruissellement des agglomérations en zone rurale et éviter leur rejet direct en rivière. Une attention particulière est apportée lors de l'examen des dossiers de demande de subvention sur les dispositifs de traitement avant rejet dans la rivière.

Pour les eaux usées : 12 opérations ont été programmées en 2017, ce qui représente un volume de travaux de 10 893 K€ HT et 1 642 K€ de subventions,

Pour les eaux pluviales : 10 opérations ont été programmées, ce qui représente un volume de travaux de 451 K€ HT et 118 K€ de subventions.

Type de travaux d'assainissement des eaux usées soutenus en 2017



c.2- L'Entente de lutte Interdépartementale contre les zoonoses (ELIZ)

Le Département de la Marne adhère de longue date à l'Entente de Lutte Interdépartementale contre les Zoonoses (ELIZ). Initialement axée sur l'éradication de la rage, l'action de l'Entente s'est progressivement élargie à l'examen d'autres zoonoses.

Ainsi, l'Entente a entrepris d'étudier un autre parasite transmis essentiellement par le renard, l'échinocoque. Les conséquences de cette zoonose, appelée l'échinococcose alvéolaire, peuvent être graves pour l'homme. Il apparaît que l'échinococcose alvéolaire a été formellement identifiée dans plusieurs communes marnaises. En 2016 et 2017, le Département a financé une nouvelle campagne de prélèvements pour connaître l'évolution de cette zoonose. Le bilan intermédiaire sur les 17 Départements où les analyses ont débuté fait état d'une prévalence moyenne de 23% de renards porteurs du parasite (contre 18% il y a 10 ans). Dans la Marne, les premières analyses démontrent une proportion de renards porteurs de l'échinococcose à hauteur de 33% (contre 19% en 2006).

En complément de ces recherches, l'Entente a également entrepris de mieux connaître la maladie de Lyme et les autres maladies transmises par les tiques qui concernent une grande partie de la population.

c.3- Le transport et le handicap

Le Département de la Marne est responsable du transport des élèves et étudiants handicapés et y consacre des ressources en constante augmentation, pour atteindre les 1,7 million d'euros annuels pour près de 350 élèves ou étudiants.

Par ailleurs, toujours sur le handicap mais sur une compétence facultative, un service de transport porte à porte – Mobulys – a été créé en 2006 et vient compléter les services urbains de même nature (Tréma à Reims, Mobilibus à Epernay, TPMR à Châlons).

c.4- Le tourisme

L'attractivité du territoire repose sur un environnement matériel et patrimonial de très grande qualité qu'il est impératif de maintenir et de valoriser.

Le nouveau schéma départemental d'aménagement touristique traduit la volonté du Département de marquer de façon significative son implication dans le développement du territoire à travers sept axes, dont certains sont plus particulièrement en lien avec le développement durable :

- **les véloroutes et voies vertes** : le Département a voté son schéma départemental des véloroutes et voies vertes. Ce dernier comprend un réseau de 810 km d'itinéraires, dont 180 km en voie verte sous maîtrise d'ouvrage du Département. Ce schéma participe à la politique nationale de développement d'itinéraires de modes de déplacements doux. Sa mise en œuvre doit entraîner la création d'emplois permanents dans le domaine des loisirs, des services et de l'aménagement, participer à la revitalisation rurale et servir de liaison entre les villes. Le réseau ainsi créé renforcera l'attractivité touristique du territoire tout en favorisant le développement des modes de déplacements non-polluants et la découverte du patrimoine naturel et paysager du département.

A ce jour, ont été retenus comme prioritaires, deux itinéraires :

- o la Vallée de la Marne (Condé-sur-Marne - Dormans) : 45 km finalisés en 2017
- o le Canal de la Haute Seine (Saint Oulph / Clesles - Conflans-sur-Seine / Crancey) : 20 km dont les travaux sont envisagés en 2018-2019.

- **la randonnée et les sports de nature** : le Département garantit l'existence d'itinéraires de randonnée pédestre balisés et entretenus permettant la découverte des espaces naturels du département :

- o en finançant la mise en place de la signalétique directionnelle de 95 sentiers de randonnée pédestre (Grande Randonnée GR, Grande Randonnée de Pays GRP et Petite Randonnée PR)
- o en finançant, par le biais d'une convention triennale, le Comité Départemental de Randonnée Pédestre chargé de créer ces itinéraires, de les entretenir et de les valoriser.

- **les parcs et jardins** : le département de la Marne est le premier département fleuri de France avec 179 communes labellisées « 1 à 4 fleurs » dont 10 communes « 4 fleurs ». Le Département a également mis en place un dispositif d'aides financières pour les communes s'engageant dans une politique de valorisation des sites de notre patrimoine naturel à travers les travaux réalisés dans un parc classé ou encore l'aménagement des points de vue situés depuis les routes et les chemins.
- **le tourisme et le handicap** : le Département apporte une aide financière supplémentaire pour les projets et hébergements touristiques bénéficiant du label « Tourisme et Handicap », soutenant ainsi les initiatives permettant de rendre accessibles au plus grand nombre les équipements touristiques.

Par ailleurs, le Département s'appuie sur l'Agence de Développement Touristique qui, conformément aux textes législatifs en vigueur, prépare et met en œuvre la politique touristique du département.

Dans la lignée du concept de développement durable est apparue une nouvelle notion : le « tourisme durable ». Cette tendance se diffuse pour permettre aux futures générations de touristes de profiter des mêmes paysages et des mêmes destinations touristiques que nous avons la chance de connaître aujourd'hui.

Le tourisme est l'une des premières causes de production de gaz à effet de serre principalement dû aux déplacements des touristes. C'est pourquoi, l'ADT de la Marne, à son niveau, s'engage dans le développement durable. Des actions concrètes ont été définies pour chacune de ses activités, l'objectif étant de réduire leur impact sur l'environnement : optimisation des déplacements, contrôle de la température des locaux, achats équitables, labellisés, tri sélectif, gestes éco-citoyens...

Afin d'aller plus loin dans la démarche de développement durable et de créer un véritable réseau, l'ADT a rédigé une "Charte pour un tourisme durable dans la Marne". Cette charte a pour objectif non seulement d'accompagner les prestataires touristiques vers un mode de fonctionnement plus responsable, mais également de fédérer les signataires et de mettre en valeur une offre complète en matière de tourisme durable dans le département. Les visiteurs quant à eux peuvent se repérer dans l'offre touristique et ainsi identifier les prestataires engagés dans cette démarche.

c.5- La sauvegarde du patrimoine

c.5.1- Soutien à la candidature UNESCO

L'Assemblée départementale a adhéré, dès sa création, à l'association Paysages de Champagne UNESCO qui porte le projet d'inscription de l'intégralité de l'aire d'appellation Champagne sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Cette inscription est effective depuis le 4 juillet 2015. Elle souhaite fédérer et sensibiliser l'ensemble des acteurs concernés et se fixe comme buts de valoriser les paysages champenois et de mettre en valeur l'appellation Champagne.

c.5.2- Soutien à la Fondation du Patrimoine

Lors de sa session de Janvier 2011, l'Assemblée départementale a décidé de renouveler son soutien à la Fondation du Patrimoine pour son action visant à promouvoir la sauvegarde, la connaissance et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'Etat, en lui allouant une subvention de 25 000 €. La démarche repose sur l'octroi d'un label à des bâtiments caractéristiques du petit patrimoine protégé par la Fondation, label qui est susceptible d'entraîner des avantages fiscaux mais à condition qu'elle puisse accorder une subvention de 1 % au minimum à la personne privée décidée à remettre en état les édifices ou sites dont elle est propriétaire.

c.6- La culture

Les politiques culturelles sont fondamentalement porteuses de développement durable. Selon l'Unesco, la diversité culturelle est considérée comme « un patrimoine de l'humanité ». « La culture crée un monde riche et varié qui élargit les choix possibles, nourrit les capacités et les valeurs humaines et est donc un ressort fondamental du développement durable des communautés, des peuples et des nations ». La culture dans son acception la plus large est le quatrième pilier du développement durable aux côtés de l'économie, du social et de l'environnement.

De façon modeste mais déterminée, le Département a choisi de mettre en place une politique culturelle qui permet de sensibiliser et peut-être d'apprendre à apprécier, sinon à aimer, l'art sous toutes ses formes par tous les publics, jeunes ou moins jeunes, habitants des quartiers urbains ou des communes rurales.

Au-delà des compétences obligatoires que sont les Archives Départementales et sa mission d'animation et de conservation du patrimoine écrit et la Bibliothèque Départementale de Prêt et son développement de la lecture publique, une action volontaire a été menée pour animer le territoire, accompagner les structures culturelles et proposer à tout public une sensibilisation artistique forte.

Ceci passe par un programme d'expositions itinérantes sur tout le département qui offre une lisibilité culturelle du patrimoine à travers le passé et les spécificités marnaises, un festival nomade « les Itinéraires » permettant à la fois à la population de découvrir une programmation éclectique (théâtre et musique), mais également son patrimoine religieux, militaire, industriel ou touristique.

Le département de la Marne bénéficie d'un environnement culturel particulièrement riche : un maillage associatif culturel important doublé de structures culturelles de qualité. C'est à ce titre qu'il participe au financement du spectacle vivant, de sa création à sa diffusion.

Il est par ailleurs très sensible à l'éducation culturelle et artistique des jeunes marnais, notamment des élèves des collèges puisque ceux-ci relèvent de sa compétence. Une programmation artistique et culturelle a été développée avec des projets balayant les champs du spectacle vivant :

- une approche des musiques actuelles et de la danse contemporaine,
- une initiation à l'écriture et des rencontres d'auteurs,
- une découverte du cirque contemporain,
- une découverte du festival mondial des théâtres de marionnettes,
- un projet innovant mêlant théâtre et numérique.

De vastes champs d'intervention sont pris en compte montrant une volonté d'apporter à côté d'autres institutions une contribution culturelle significative dans un souci d'équilibre du territoire, de complémentarité et de diversité.

c.7- Le sport

Au niveau national avec plus de 16 millions de licenciés, 34 millions de pratiquants et 60 000 établissements d'activités physiques et sportives, le sport français constitue un espace éducatif incomparable. Il constitue en cela, sur la base des activités physiques et sportives, un vecteur privilégié pour un engagement dans une démarche environnementale et sociale cohérente, ambitieuse et de qualité.

La volonté du Département est de faciliter l'accès du plus grand nombre à la pratique sportive, au-delà de toute considération sociale, culturelle, physique ou mentale.

c.7.1- La fonction éducative et sociale du sport

Le sport est reconnu pour contribuer à créer des liens sociaux. Il emploie dans des métiers les plus variés des personnes au titre d'activité principale et presque le double au titre des emplois saisonniers ou accessoires.

Le sport ne pourrait subsister sans ses 3,5 millions de bénévoles. La place faite à l'humain est un enjeu déterminant pour en assurer le développement durable. Des choix ont été opérés dans la politique sportive du Département :

- promouvoir le sport pour le plus grand nombre à travers notamment l'aide au fonctionnement des associations,
- promouvoir et renforcer l'impact du sport sur l'éducation et la cohésion sociale en mettant en œuvre, auprès des comités départementaux, certaines actions :
 - ◆ d'accès à la pratique pour le plus grand nombre et en particulier pour les publics « cibles » (handisport, jeunes en difficultés, pratique féminine),
 - ◆ de développement de l'activité,
 - ◆ de formation de dirigeants et d'éducateurs bénévoles.

c.7.2- La santé et le développement durable

L'activité sportive non intensive et bien pratiquée favorise un bon état de santé physique et psychique. Le sport et la santé sont donc intimement liés. Parallèlement aux pratiques tout au long de la vie, le sport de compétition est soumis à un devoir d'exemplarité des comportements en raison de sa visibilité et des responsabilités vis-à-vis de l'ensemble de la société.

Le réseau « *sport santé bien-être* » a pour objectif de rendre possible la réalisation, pour toute personne sédentaire, d'une activité physique régulière, adaptée, sécurisante et progressive. Ce réseau est un outil permettant à chacun de gérer de manière active son « patrimoine santé » tout en améliorant sa qualité de vie.

d. La cohésion sociale, la solidarité entre territoires et générations

d.1- La communication publique, un droit du citoyen, un devoir de la collectivité

Il convient de distinguer la communication politique qui diffère dans son objet et ses moyens, de la communication publique d'une collectivité. Même si cette dernière est conditionnée par les orientations retenues par l'exécutif, elle n'en demeure pas moins au service de la réussite des missions de la collectivité : organiser et assurer un service public de qualité, orienté vers le citoyen. En ce sens, la communication publique est un droit du citoyen et un devoir de la collectivité. La communication publique doit :

- Informer la population de l'offre de services mise à sa disposition,
- Rendre compte des actions entreprises et des fonds publics mobilisés à cette fin,
- Valoriser le territoire et fédérer pour en favoriser le développement socio-économique,
- Conforter la légitimité intrinsèque de la collectivité à agir,
- Faire preuve de pédagogie, contribuer à donner du sens et promouvoir le « Vivre ensemble ».

En ce sens, elle s'inscrit pleinement dans la mission de service public dévolue à chaque niveau d'administration et, par voie de conséquence, dans toute réflexion s'intéressant au développement durable. Conscient de son devoir d'information, le Département s'efforce de consolider en permanence son dispositif de communication en direction du grand public. Cette volonté s'est concrétisée par la création, en 2006, d'un magazine départemental diffusé dans tous les foyers marnais. En vertu du principe d'égalité d'accès des citoyens à l'information publique, le support imprimé a été privilégié. Il existe, toutefois, une version numérique disponible sur le site marne.fr et l'impression est désormais réalisée sur du papier certifié PEFC. Rappelons, par ailleurs, que la distribution de ce magazine est confiée à des sociétés qui fournissent des emplois peu qualifiés permettant à des personnes qui rencontreraient autrement de fortes difficultés d'insertion professionnelle, de travailler. Signalons, également, la modification de la périodicité du magazine, devenu un trimestriel et non plus un bimestriel, limitant ainsi la consommation de papier et de carburant lors des livraisons.

Avec l'essor du numérique, le site marne.fr prend une importance croissante dans le dispositif de communication de la collectivité. Le Département a procédé en 2013/2014 à sa refonte totale afin d'en améliorer l'ergonomie, la navigation et l'accessibilité et de mieux répondre aux besoins. Au regard du développement durable, la refonte du site www.marne.fr vise les objectifs suivants :

- Offrir un portail de collectivité fédérateur apportant cohérence et unité dans un souci de transparence et de lisibilité
- Développer les e-services et favoriser les démarches en ligne
- Assurer la constitution d'un socle technique solide et durable, garantissant la compatibilité entre les solutions déployées et celles maîtrisées en interne,
- Développer l'interactivité avec les usagers (dépôts de commentaires, réseaux sociaux, demandes en ligne, newsletter, abonnements à des flux d'informations, agenda des manifestations participatif, etc.)
- Assurer l'accessibilité, en respectant scrupuleusement le RGAA, mais aussi en facilitant l'accès sur les mobiles et les tablettes.

Le site a été mis en service au cours de l'été 2014. Il comporte de nouvelles fonctionnalités qui entendent faciliter les relations avec les usagers. Un module « point d'accueil solidarité » permet de situer rapidement le point d'accueil le plus proche. Le site offre également la possibilité de s'abonner à des alertes par mail et des SMS pour être informé des perturbations intervenant sur les routes départementales. Enfin, un agenda participatif propose aux usagers la saisie directe et la mise en valeur de leurs manifestations. Un audit de conformité est programmé afin de vérifier et de garantir l'accessibilité du site aux personnes en situation de handicap. Conçu en responsive design, le site est aussi accessible sur mobile et tablette. Fin 2013, le Département a fait son entrée sur les réseaux sociaux. Les internautes ont ainsi la possibilité de déposer des commentaires et d'établir un dialogue avec le Département. En octobre 2015, le Département a fait tester le site marne.fr et obtenu une conformité égale à 90% au RGAA.

Autre initiative significative : la création d'une Maison du Département à Reims, en 2009. L'agglomération de Reims réunit presque la moitié de la population marnaise et concentre une grande partie des activités socio-économiques. La création de cette structure décentralisée répond à un objectif général de proximité : rapprocher l'information et l'accès aux démarches administratives du citoyen rémois, offrir aux élus et aux services du Département un lieu de réunion qui limite les transhumances professionnelles, s'appuyer sur Reims et sa région comme porte d'entrée touristique principale du département pour inciter la clientèle à découvrir les autres centres d'intérêt touristique de la Marne, promouvoir par la gratuité du lieu la création artistique locale et son accès à tous.

Par ailleurs, un important travail d'édition est produit chaque année pour faciliter l'accès de tous à l'information et promouvoir l'offre de services de la collectivité auprès des usagers concernés. L'information sociale représente une large part des publications éditées. Nous accompagnons ainsi les circonscriptions de la solidarité départementale dans la réalisation de leurs supports. Dans la mesure du possible, les formats des documents sont travaillés afin de limiter la consommation de papier.

Signalons, enfin, l'animation d'une journée dédiée à la démarche de développement partagé « Marne 2025 » qui s'est tenue à la foire de Châlons, en septembre 2017, sous le Pavillon du Futur. Animée par le Bloc SAS, société fondée par de jeunes entrepreneurs et coworkers rémois pour promouvoir l'innovation et la créativité et renforcer l'attractivité du territoire, cette action citoyenne et collective a rassemblé une douzaine de Marnais d'âges, de sexes et d'horizons professionnels différents. Cette équipe de volontaires, baptisée « Team M25 », avait pour mission de réfléchir à l'avenir de la Marne, dans le dessein de rendre plus attirant le département dans des domaines aussi variés que la culture, le numérique, l'économie, le tourisme ou le cadre de vie. Les propositions ont été présentées aux élus départementaux et date a été prise pour aller plus loin dans ce projet participatif et élargir le cercle des participants.

d.2- Les actions de solidarité

d.2.1- L'enfance et la petite enfance

Dans le cadre du développement de la politique de prévention de l'aide sociale à l'enfance, les mesures d'aides aux familles à domicile sont en légère régression (3 448 aides en 2016, 3 523 en 2015). Les dispositifs d'accueil et d'activité de jour des enfants au sein des maisons d'enfants à caractère social (6 services pour 70 places) représentent la solution médiane entre les mesures à domicile et l'accueil institutionnel en internat.

La cellule de recueil des informations préoccupantes, créée suite à la loi du 5 mars 2007, chargée du recueil, du traitement et de l'évaluation des informations préoccupantes concernant les enfants en danger ou en risque de danger, voit son activité se stabiliser. En 2016, ce sont 1 069 informations préoccupantes qui ont été traitées (1 120 en 2015) concernant 1 482 enfants.

Dans le domaine de la petite enfance, le Département souhaite développer le nombre de places d'accueil collectif en structures (crèches et multi-accueils) : c'est ainsi qu'il a permis, suite à la loi de 2007, de créer 81 micro-crèches pour 805 places, répondant à une véritable et pressante demande des usagers. Les places en accueil collectif sont en nombre de 4 119 auxquelles il faut adjoindre les 11 291 places chez les assistants maternels. Ainsi, le taux d'équipement dans la Marne pour 100 enfants de moins de 3 ans atteint 79 places tous accueils confondus, la moyenne nationale étant de 65,7 places.

d.2.2- La jeunesse et la famille

540 jeunes de 18 à 25 ans ont été aidés financièrement par le fonds d'aide aux jeunes pour une dépense en 2016 de 213 000 €. 73% de ces aides consistent en des secours alimentaires par le biais de tickets service. De même, les 117 assistants sociaux déployés sur tout le territoire marnais ont en charge plus de 25 000 familles. Les motifs d'intervention auprès des familles concernent en majorité des problématiques liées à la précarité, puis liées à l'enfance, à l'emploi et à la santé.

d.2.3- L'insertion

13 313 foyers bénéficiaires du RSA sont présents sur le territoire marnais au 31 décembre 2016. Les contrats d'engagement réciproques ont été signés avec 83% des bénéficiaires, ils concernent la recherche autonome d'emploi (10% des bénéficiaires), l'insertion socioprofessionnelle ou professionnelle (55% des bénéficiaires), l'insertion sociale ou la santé (35% des bénéficiaires). Près de 2 000 bénéficiaires du RSA sont orientés vers une prestation d'accompagnement mise en place par le Département : lutte contre l'illettrisme, soutien individuel et psychologique, actions de remobilisation sociale, chantiers d'insertion, contrats aidés, mises à l'emploi temporaire.

Les chantiers d'insertion représentent une action d'insertion particulièrement importante car ils permettent de mettre à l'emploi chaque année près de 400 personnes.

d.2.4- Les personnes handicapées, les personnes âgées

Personnes Handicapées : Les prestations versées concernent 2 566 personnes handicapées, soit 911 personnes bénéficiant de l'ACTP, 1 655 adultes et enfants bénéficiant de la PCH. 8 foyers d'hébergement, 13 foyers de vie, 12 foyers d'accueil médicalisé accueillent des personnes handicapées, pour un total de 1 051 places.

Personnes Agées : 7 465 personnes âgées bénéficient de l'APA, soit 3 447 pour l'APA à domicile et 4 018 pour l'APA en établissement. Le nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile est en baisse de 7,5% tandis que le nombre de bénéficiaires de l'APA en établissement continue à progresser (+ 4,1%) témoin du vieillissement de la population.

10 CLIC sont installés sur le département et couvrent l'ensemble du territoire.

5 237 places d'EHPAD réparties sur 49 établissements permettent de faire face, dans des délais raisonnables, à la demande d'entrée en établissement. Parmi ces places, il est important de préciser que 478 sont destinées spécifiquement à prendre en charge la maladie d'Alzheimer.

d.3- Solidarité des territoires : les politiques d'aménagement du territoire

d.3.1- Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)

Les TIC jouent un rôle substantiel dans les politiques de développement durable, notamment en permettant la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES). Procédés de visioconférence, logiciels de suivi des flottes de véhicules ou de gestion des énergies dans les bâtiments, systèmes d'alerte pollution, crue ou sécheresse sont autant d'outils nés des TIC et qui démontrent leurs contributions essentielles pour diminuer l'empreinte écologique de nos activités.

Le marché du numérique utilise diverses interfaces (terminaux individuels portables, objets connectés, radio-identification RFID, moyens de paiement,...) et les services de communication (messagerie, vidéo-conférence, e-commerce, réseaux sociaux, télétravail,...). Le secteur des activités économiques liées au numérique connaît une croissance soutenue et régulière. L'industrie du numérique, en constante mutation, crée de nouveaux usages facilitant le quotidien.

Le développement de l'économie numérique participe à l'accroissement de la compétitivité de l'ensemble des autres secteurs de l'économie. Il améliore la productivité par l'usage du concept de l'usine 4.0 qui automatise plus encore les processus industriels (système cyber-physique). C'est aussi le développement de nouvelles formes d'activités professionnelles, comme le télétravail, la télémédecine, le maintien à domicile qui effacent les contraintes géographiques. Il en est de même pour l'accès à la culture, aux services publics (e-administration, éducation, santé...), à la formation, aux divertissements, aux biens de consommation.

Les usages évoluent sans cesse et deviennent de plus en plus contraignants en termes de débit, temps de réponse et sécurisation des données. Les infrastructures à très haut débit sont des facteurs permettant l'émergence de systèmes innovants améliorant le quotidien et contribuant au développement durable. Ces usages seront incontournables dans les habitudes de la population (jeunes, moins jeunes, actifs, retraités, urbains, ruraux...) par leurs facilités d'appropriation aussi bien que par le foisonnement des offres de services. Ce phénomène s'amplifiera davantage avec la possibilité pour tous d'accéder aux services et contenus que proposent les acteurs économiques liés au numérique, en tout temps, en tout lieu et sur tout support (téléphonie mobile, tablette, bornes interactives).

Or, force est de constater des différences d'accès à ces services selon les territoires. Les opérateurs de télécommunication, inscrits dans une démarche commerciale, délaissent parfois certaines zones rurales, considérées comme moins rentables. Cette fracture numérique ralentit sérieusement le développement durable d'une grande partie de notre territoire.

Pour réduire cette fracture numérique, le Département s'est engagé depuis plusieurs années dans une politique en faveur de l'aménagement numérique pour tous et a validé son SDTAN (Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique) en mai 2014.

Dans un premier temps, le Département de la Marne et le Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Marne (SIEM), maître d'ouvrage des projets d'aménagement numérique, ont décidé d'agir ensemble pour doter la Marne d'un réseau numérique.

Puis, la Région Grand Est a proposé de réaliser un projet d'envergure régionale d'aménagement numérique pour les sept Départements impliqués dans le déploiement numérique (Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse et Vosges).

Les discussions techniques et politiques se sont poursuivies afin de bâtir un projet qui incorporerait les axes majeurs du SDTAN marnais, permettant ainsi de répondre aux attentes des différents territoires. Le Département de la Marne a donc décidé fin 2016 d'engager un partenariat avec la Région Grand Est pour la mise en œuvre du projet THD 100% fibre.

La Région Grand-Est a retenu, par un appel d'offre, un regroupement d'entreprises qui a constitué une nouvelle entité dénommée Losange, l'entreprise qui porte le projet de la Fibre pour l'ensemble du Grand-Est. Avec ce programme de déploiement, le très haut débit est maintenant une réalité planifiée à moyen terme. C'est ainsi que chaque domicile de la Marne pourra pleinement profiter des nouvelles possibilités des usages du numérique.

d.3.2- Les points multiservices

La construction ou l'aménagement de bâtiments relais à usage commercial ou de service permet de maintenir les services de proximité tels que boulangerie, boucherie, épicerie, bureau de poste, indispensables à la population des territoires ruraux.

d.3.3- Le Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public

La loi NOTRe a confié à l'Etat et aux Départements en leur qualité de garants des solidarités, l'élaboration conjointe d'un Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP). Ce document a pour objectif :

- d'évaluer la qualité de l'offre de services publics et privés,
- d'adapter ces services aux besoins des habitants,
- de réduire les déséquilibres et les fragilités territoriales,
- d'anticiper l'évolution des usages et des services,
- d'améliorer la présence et la cohérence des services, plus particulièrement dans les zones déficitaires ou pour les publics rencontrant des difficultés d'accès.

Il doit être réalisé en associant les EPCI et les acteurs locaux, publics et privés. A partir d'un diagnostic du territoire, ce schéma définit pour une durée de 6 ans, un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services marchands et non marchands dans les zones présentant un déficit d'accès aux services.

Le Département et la Préfecture de la Marne ont lancé cette démarche en juin 2016 avec le planning suivant :

- Phase 1 : réalisation d'un diagnostic (juin à décembre 2016)
- Phase 2 : définition d'une stratégie et élaboration d'un programme d'actions (2017)
- Phase 3 : publicité du schéma et sollicitation des avis (automne-hiver 2017)
- Phase 4 : élaboration de conventions de mise en œuvre et suivi de la démarche.

Durant l'été et l'automne 2016, des enquêtes ont été réalisées auprès de la population et des acteurs locaux afin de connaître leur ressenti et leurs besoins en matière de services. Les réponses ont permis d'apporter les premiers éléments de diagnostic.

Pour affiner ces résultats et construire une vision partagée des enjeux et des priorités qui animent les différents territoires qui composent la Marne, le Département et la Préfecture ont choisi d'aller à la rencontre des élus locaux, des opérateurs de services publics et privés, des responsables associatifs et de la population, en décembre 2016. Ces réunions ont été l'occasion d'évoquer les pistes d'amélioration qui ont permis de bâtir un programme d'actions pertinent, réaliste et adapté à chaque territoire, pour renforcer l'offre de services.

Courant février 2017, des ateliers ont été mis en place sur les 5 grandes thématiques, jugées prioritaires par les acteurs locaux et la population :

- L'accès aux réseaux de télécommunication
- Les commerces et services de proximité
- La santé de proximité et l'aide à la personne
- La mobilité et le transport
- L'accès aux services administratifs publics et privés.

Ces ateliers ont permis de bâtir le programme d'actions qui a ensuite été consolidé par une seconde série de rencontres territoriales, courant mars.

Pour relever les grands enjeux auxquels nous sommes confrontés dans les années à venir, le projet de SDAASP de la Marne se fixe 10 objectifs qui se déclinent en 26 propositions d'actions concrètes. Début juillet, le projet de SDAASP a été transmis pour avis aux EPCI, puis présenté à la Conférence Territoriale de l'Action Publique le 27 novembre 2017. La Région Grand Est l'a examiné lors de sa Commission permanente du 15 décembre 2017. Enfin, l'Assemblée départementale se prononcera en janvier 2018. Une fois validé, le SDAASP sera arrêté par M. le Préfet de la Marne. Cette dynamique partenariale, initiée avec les territoires, pourra alors être poursuivie et déployée sur les 6 ans à venir.

d.3.4- Maintien du réseau capillaire fret dans la Marne

Depuis 2015, le Département de la Marne, en partenariat avec les autres acteurs concernés : SNCF Réseau, Etat, chargeurs et collectivités, se mobilise sur le devenir des lignes capillaires fret situées sur son territoire. En effet ce réseau ferroviaire vieillissant était menacé de fermeture à court ou moyen terme si des travaux de remise à niveau n'avaient pas été rapidement entrepris. La fermeture de ces lignes aurait pour conséquence un report modal vers le réseau routier.

Dans la Marne, 4 lignes ont été identifiées comme prioritaires :

- Châlons en Champagne-Charmont (86 km),
- Vitry le François-Troyes (78km),
- Oiry-Esternay (70 km),
- la voie-mère Reims-Saint Léonard (4 km).

De nombreuses réunions ont été organisées afin de présenter pour chacune des lignes, son diagnostic, ses caractéristiques ainsi que les besoins de remise à niveau à court terme. Plusieurs scénarios de pérennisation des infrastructures ont été examinés ainsi que les estimations de coûts d'investissement et de maintenance annuelle. Au global, le coût des investissements nécessaires a été chiffré par SNCF Réseau à un peu plus de 19 M€ pour le territoire marnais.

Au regard des enjeux que représente le maintien de ce réseau, notamment en termes d'aménagement du territoire, d'activité économique, d'environnement, de sécurité routière..., l'Assemblée départementale a jugé essentiel de tenter de sauvegarder ces lignes en unissant ses efforts à l'ensemble des autres acteurs mobilisés. Pour la réalisation des investissements, elle a donc décidé d'attribuer, en janvier 2016, une subvention exceptionnelle à SNCF Réseau, de 1 M€, soit 200 000 € par an pendant 5 ans.

Afin de faciliter un montage financier particulièrement complexe, SNCF Réseau et l'Etat ont proposé que cette intervention soit fléchée sur la ligne Oiry-Esternay, toutefois le Département reste attentif à l'ensemble des lignes menacées. Chaque année, SNCF réseau organise des comités de lignes afin de préciser l'avancement des travaux et les évolutions concernant ce dossier.

d.4- Le logement

Le Département apporte chaque année un soutien financier au COMAL PACT 51 pour sa participation au développement du logement sur le territoire marnais. Dans le cadre de ce partenariat, les missions de cet organisme sont les suivantes :

- diversifier l'offre de logements,
- développer les OPAH, notamment en milieu rural :
 - en tant que partenaires des élus locaux,
 - en informant les particuliers sur les différentes aides et en les assistant dans le montage de leurs dossiers de demande de financement.

Pour répondre aux grands enjeux nationaux en matière de développement durable, ces missions ont été étendues. Depuis 2011, le COMAL contribue:

- ✓ au repérage de la précarité énergétique, de l'insalubrité et plus largement du « mal logement »,
- ✓ à la réalisation de diagnostics et de préconisations,
- ✓ à l'accompagnement des ménages pour l'établissement de dossiers de demande de financement et des personnes en perte d'autonomie pour l'adaptation de leur logement.

e. Des modes de production et de consommation responsables

e.1- La bioéconomie, le Pôle IAR : des enjeux inscrits dans Marne 2025

La bioéconomie désigne l'ensemble des activités de transformation des ressources agricoles ou forestières que ce soit pour l'alimentation mais aussi pour la production de matériaux, de produits chimiques, de cosmétiques, d'énergie. Elle contribue à passer d'une économie fondée sur des ressources limitées d'origine fossile à une économie fondée sur les agro-ressources, matière première par nature renouvelable. Innovante et verte, la bioéconomie est une nouvelle manière de regarder l'économie.

Faisant appel à l'innovation, créatrice de valeur ajoutée et de compétitivité, la bioéconomie cible ses développements sur de nouveaux marchés émergents, tout en contribuant au respect de l'environnement, à la lutte contre l'effet de serre et en privilégiant un usage plus efficace des ressources naturelles.

La Marne est à la pointe de cette évolution. Elle dispose d'une longueur d'avance dans le domaine des valorisations du végétal et de la bioraffinerie. Le Pôle IAR (Industries et Agro-Ressources) est au cœur des biotechnologies et de la bioéconomie, une référence d'envergure mondiale. La zone de Pomacle-Bazancourt en est une vitrine. Ce site, en plein essor, renforce la notoriété de la Marne et met à la disposition de PME comme de grands groupes industriels un outil unique de recherche, d'innovation et de production dans le domaine de la raffinerie végétale.

En amont de ces transformations, la Marne dispose également d'un atout supplémentaire : la richesse et la diversité de ses productions agricoles. Aujourd'hui, la profession agricole renouvelle progressivement ses pratiques pour produire plus et mieux, et ainsi répondre aux besoins en alimentation comme en matières premières pour le Pôle IAR. Afin d'accompagner ces évolutions, la Chambre d'Agriculture a lancé, en 2015, un projet pilote : une ferme expérimentale sur les terres de l'ex BA 112. Cette plate-forme (dénommée Terralab à l'été 2017) apporte des réponses aux enjeux de compétitivité agricole et de production responsable.

e.2- La politique agricole : innover et promouvoir

Le Pôle de compétitivité IAR est un enjeu important pour le territoire. Passer du stade des projets à celui des réalisations représente un formidable défi pour l'agriculteur marnais. Pour préparer cet avenir et explorer concrètement les possibilités d'évolution, le Département est partenaire de la Chambre d'Agriculture de la Marne pour développer des expérimentations "grandeur nature" sur plusieurs exploitations, afin d'en tirer les enseignements nécessaires pour une diffusion plus large. Ces expérimentations sont menées dans les 2 axes suivants :

- **produire de la biomasse** : ce programme est destiné à tester la culture de plantes dédiées à des utilisations non-alimentaires, plus particulièrement dans une optique de production de biomasse. Cette expérimentation, menée en collaboration avec l'INRA, doit permettre d'analyser avec précision les potentialités de certaines plantes (miscanthus, panic érigé, sorgho fibre et chanvre) et les conditions de conduite de ces cultures dans le contexte pédoclimatique marnais.
- **produire autrement** : ce programme permet d'expérimenter des itinéraires techniques culturels moins impactant sur le milieu naturel tout en préservant un haut niveau de productivité et de qualité marchande. Ce travail doit permettre de transposer les résultats déjà obtenus à l'échelle de parcelles "tests" à l'échelle d'une exploitation.

e.3- Outil financier : la taxe d'aménagement

Afin de développer la politique de développement durable du Département, notre Assemblée a mis en place, en 2006, la taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS) dénommée depuis 2011 taxe d'aménagement. Cette recette affectée participe à la mise en place d'une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles afin de préserver la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels dans la Marne.

Initialement la taxe d'aménagement visait, en particulier, à créer un véritable réseau de circulation douce (pédestre, équestre et cycliste). En 2014, l'Assemblée départementale a souhaité élargir le champ d'affectation du produit de cette taxe aux actions ayant pour objet la préservation ou la remise en état des continuités écologiques, ou la protection des forages eau potable aux abords des RD. Les crédits déjà mandatés sur les recettes issues de la taxe d'aménagement se répartissent de la manière suivante au 14/09/2017, par grand axe d'action :

➤ Subventions de fonctionnement (Syndicat du Der, PNR Montagne de Reims, Comité départemental de randonnée pédestre)	284 785 €
➤ Subventions au Conservatoire naturel de Champagne	574 144 €
➤ Subventions d'investissement (Chemin de halage de Recy Moncetz)	247 734 €
➤ Charge de personnel	693 180 €
➤ Signalétique touristique	338 897 €
➤ Préservation des continuités écologiques	1 131 097 €
➤ Entretien des forêts domaniales	40 000 €
➤ Schéma départemental vélo routes et voies vertes	8 235 436 €

Pour ce dernier point, une autorisation de programme de 23,5 M€ est ouverte et les travaux de réalisation ont débutés en 2014.

e.4- Le transport économique

Les transports interurbains gérés par le Département font partie de la chaîne de mobilité, au même titre que les transports gérés par les autres autorités organisatrices (Région et agglomérations). Malgré la masse énorme de kilomètres effectués, les ménages possèdent pourtant beaucoup d'automobiles qui roulent peu et cela constitue un mode de consommation peu responsable en regard des ressources utilisées pour leur construction.

L'objectif à terme, que l'on retrouve dans le schéma de mobilité, est d'avoir une offre de transport (transport collectif, covoiturage, modes doux) ou de substituts (auto-partage) qui permettent aux ménages de faire l'économie de la deuxième voiture, voire de la première pour les ménages plus urbains.

III. Les modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de l'ensemble des actions, politiques publiques et programmes

- a. Une démarche partagée
- b. Une démarche en constante évolution et amélioration

III) LES MODALITES D'ELABORATION, DE MISE EN ŒUVRE ET D'EVALUATION DE L'ENSEMBLE DES ACTIONS, POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMMES

a. Une démarche partagée

Le Département est engagé dans une démarche de promotion du développement durable. Toutefois, cette approche nouvelle ne peut être contrainte. Elle repose en grande partie sur la bonne volonté et la conviction de chacun et suppose une adhésion qui n'est jamais acquise d'emblée. Elle implique surtout des changements comportementaux dont on sait qu'ils sont difficiles à obtenir. Un effort de pédagogie et d'accompagnement est indispensable pour faire accepter et provoquer ces changements.

a.1- Des initiatives en interne

a.1.1- Sensibilisation des agents au Développement Durable

Le 23 juin 2017, une vingtaine d'agents du Département ont eu l'occasion de découvrir quelques-unes des actions concrètes menées dans la Marne en faveur du Développement Durable :

- Découverte de la plateforme de Berru et du Mont de Berru : espace naturel sensible du Département

L'association Symbiose a créé une plateforme d'une vingtaine d'ares sur la commune de Berru avec l'appui de chasseurs et d'agriculteurs. Après avoir réalisé les 1^{ères} plantations en 2013, Symbiose a aménagé un parcours pédagogique en implantant des panneaux, des ruches, un hôtel à insectes. Cette parcelle est une « vitrine » où agriculteurs, viticulteurs, scolaires, étudiants et tout autre public intéressé peuvent venir découvrir librement à quoi ressemblent des aménagements contribuant à la biodiversité sur le territoire de la Champagne crayeuse (préservation de la faune et insectes, de flore endémique...).



- Sensibilisation à la gestion écologique : le patrimoine naturel du Mont de Berru

Au cours de l'été 2017, certains agents (dont le service environnement) ont pu rencontrer le Conservatoire d'Espaces Naturels et se familiariser avec les principes d'une gestion écologique telle que celle réalisée sur le Mont de Berru, parcelle propriété du Département. A cette occasion, la chargée de mission du CENCA a présenté les caractéristiques de ce site : les pelouses, prairies et espaces boisés qui abritent une grande diversité floristique, de nombreux papillons et autres odonates. Cette rencontre a aussi été l'occasion d'appréhender de manière concrète le travail et les enjeux du CENCA, un partenaire de longue date de notre Collectivité.

- Visite de la chaufferie du réseau de chaleur urbain de la Ville de Reims

Le réseau de chaleur urbain de la Ville de Reims date de 1972. Depuis octobre 2012, ce réseau bénéficie d'une chaufferie biomasse qui vient compléter le mix énergétique, ce qui permet de dépasser les 50% d'énergies renouvelables sur le réseau. Le réseau fonctionne en haute pression, il est long de 16 km et fournit de la chaleur à 17.000 équivalents logements. Il alimente notamment :

- Les quartiers Croix Rouge, Croix du Sud, Pays de France et Val de Murigny
- La Faculté de Droits et Lettres
- Le CHU de Reims – Maison Blanche, Robert Debré, Résidence Roux
- Les écoles, collèges et lycées de Croix Rouge et du Val de Murigny.

Cette visite a permis aux agents du Département de découvrir une installation innovante et d'en étudier son fonctionnement.

a.2.1- Sensibilisation des usagers du service public au Développement Durable

L'exemple du collège de Sermaize les Bains : valorisation des bio-déchets

Comme d'autres collèges, la cantine du collège de Sermaize les Bains est dotée d'une table de tri permettant aux collégiens de trier leurs déchets au retour d'assiette. Ce geste simple est aussi pédagogique : les jeunes prennent ainsi conscience du volume de nourritures perdues.

A Sermaize les Bains, comme dans d'autres collèges, les gestionnaires et chefs de cuisine de l'établissement ont mis en place différentes actions pour lutter contre le gaspillage alimentaire : sensibilisation des collégiens, portions adaptées, positionnement adapté du pain dans la chaîne de distribution,... De plus, les gestionnaires ont mis en place un partenariat avec l'Association Meusienne d'Information et d'Entraide (AMIE) pour valoriser les bio-déchets triés. Ainsi, cette association récupère ces déchets 2 fois dans le mois et les convoie vers une unité de recyclage (compost).

a.2- L'engagement du Département

a.2.1- L'organisation d'un concours photo à destination des agents de la collectivité

Un concours photo a été ouvert du 30 mai au 30 octobre 2016 sur le thème « la pluie et le beau temps » dans la Marne. Celui-ci a permis d'illustrer la diversité du climat et des phénomènes météorologiques dans la Marne.

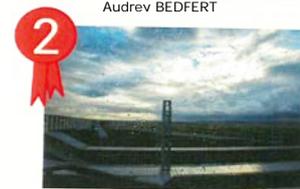
18 collègues, photographes amateurs, ont participé à ce concours. Chacun à sa façon a tenté de capturer les variations du temps, des saisons et du ciel qui façonnent la Marne. Les lauréats ont été récompensés à l'occasion de la cérémonie des vœux 2017 :

- 1^{er} prix : un vol en montgolfière
- 2^{ème} prix : une nuit en hébergement insolite à Giffaumont Champaubert
- 3^{ème} prix : un déjeuner dans un restaurant de Champigny.

Toutes les photos ont été présentées sur grand écran à l'occasion de la cérémonie des vœux.



Audrev BEDFERT



Ravnaid NAJOSKY



Christian MATHIOTTE

a.2.2- Création d'un groupe de travail « zéro phytosanitaire » au sein du Département

Les lois du 6 février 2014 et du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, ont prévu l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires (sauf exceptions), au 1^{er} janvier 2017, pour l'entretien des espaces verts et des voiries.

Pour accompagner les changements de pratiques au niveau de l'entretien des bords de routes, un groupe de travail a été créé en 2016 au sein du Département. Celui-ci s'est réuni à plusieurs reprises en 2017 pour aborder notamment les points suivants :



- le désherbage et la signalisation : paillage, toile et dalle non-biodégradables, dalle béton... ;
- la suppression de certaines glissières et bornes kilométriques ;
- l'entretien sous glissière : en 2017, le groupe de travail a souhaité expérimenter l'utilisation des plantes couvre-sols (mélange de trèfles notamment) pour limiter le nombre de fauches sous glissière. Le CRD de Courtisols s'est mobilisé pour réaliser cette expérimentation sur les abords de la RD977 à Saint Etienne au Temple. Les semis ont été effectués à l'automne 2017.

- le matériel nécessaire. Le groupe de travail a participé, en 2017, à 3 présentations de différents matériels destinés à l'entretien des bords de route : balayeuse de désherbage, désherbage thermique... A l'issue de ces présentations, le groupe de travail a décidé d'expérimenter une balayeuse avec fixation sur tracteur avant déportée.

a.2.3- Mobilisation autour de la journée du patrimoine le 16 septembre 2017

Comme chaque année, des agents du Département se sont mobilisés autour de la journée du patrimoine et plus particulièrement dans les domaines du développement durable :



- à l'occasion des visites du chantier du collège Université à Reims : présentation du projet d'installation d'une centrale de cogénération. Celle-ci fonctionne au plus près de l'utilisateur de chaleur pour valoriser l'ensemble de la production d'énergie en limitant les pertes.

- contribution d'agents du Département à la randonnée « découverte de la biodiversité » organisée par Symbiose à Tilloy-et-Bellay. Cette randonnée fut l'occasion de faire découvrir au public la biodiversité présente au milieu des terres agricoles : découverte de la faune et de la flore d'une gare à betterave, de l'activité apicole, des actions de biodiversité à l'initiative des agriculteurs et du Département (gestion des bords de chemin et de routes).



b. Une démarche en constante évolution et amélioration

b.1- Evaluation des actions menées

L'évaluation des politiques publiques et des actions menées permet au Département d'ajuster ses interventions. C'est un outil de connaissance au service de l'action. Les services du Département ont mis en place des tableaux de bords et un suivi à la fois quantitatif et qualitatif dans plusieurs domaines.

Un exemple : la communication interne et externe du Département

- Transparence et transversalité

Le budget et les actions de communication font l'objet chaque année d'un rapport détaillé spécifique soumis à l'appréciation et au vote des élus. Cette procédure garantit la transparence des ressources affectées et des actions engagées. Elle ouvre également le débat sur les orientations à retenir pour l'année à venir. Transversale par nature, la direction de la communication agit également comme un prestataire de services pour les autres directions de la collectivité.

- Evaluer pour progresser

Entre novembre 2016 et novembre 2017, le site www.marne.fr a enregistré en moyenne 14 300 sessions par mois et 40 300 pages vues. Les contenus dédiés à la MDPH arrivent dans le trio de tête des pages les plus consultées, après les informations sur les barrières de dégel, hiver froid oblige, et les offres d'emploi.

Concernant la Maison du Département, sur les onze premiers mois de l'année, la structure a accueilli 13 035 personnes (11 843 en 2016) dont 6 220 personnes pour des accueils exclusivement MDPH (47,7% des visites globales) : 637 personnes sont venues pour des rendez-vous médicaux, 1 284 sont venues rencontrer des agents de la MDPH, sur rendez-vous et 4 299 personnes sont venues à la Maison du Département pour des renseignements concernant le handicap. Enfin, 49 réunions, 63 rendez-vous et 9 expositions ont été organisés.

Au regard du développement durable, l'enjeu de la communication publique dans les années à venir s'articulera autour d'une plus grande interactivité avec les agents et les habitants et d'une exigence accrue de transparence et de pédagogie.

b.2- Volonté de poursuivre les interventions et de rechercher les actions pertinentes

Ce présent rapport sur la situation du Département en matière de développement durable offre l'opportunité de porter un regard global sur les actions déjà engagées par notre Collectivité. Le Département a pour ambition de poursuivre ces réflexions de manière transversale, sur l'ensemble de ses actions et de son patrimoine, comme en témoigne son plan climat énergie territorial 2014-2018.

▶ le plan climat énergie territorial

En adoptant le Grenelle de l'Environnement, la France s'est engagée à remplir une série d'objectifs ambitieux en matière de réduction d'émissions de gaz à effet de serre. Parmi eux on compte l'objectif européen des 3 x 20 d'ici à 2020 :

- ▶ moins 20% de consommations énergétiques,
- ▶ moins 20% d'émissions de GES dans l'atmosphère et
- ▶ plus 20% d'énergies renouvelables dans le mix énergétique.

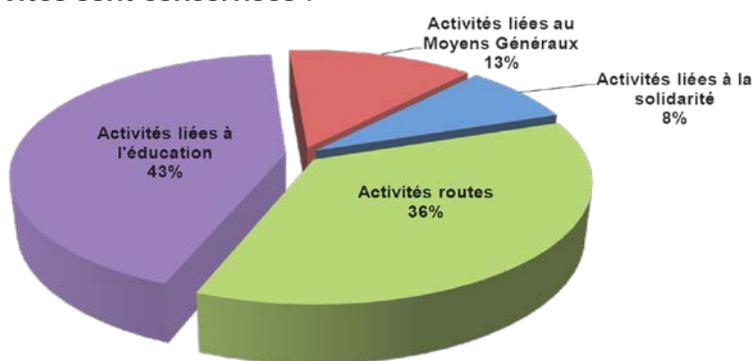
La France s'est également engagée dans l'objectif encore plus ambitieux du Facteur 4 à horizon 2050 : division par 4 des émissions d'ici 2050.

Les grandes lignes du diagnostic établi

- ▶ Avec 45% du bilan des émissions, c'est le poste "Achats" qui est le plus émetteur de gaz à effet de serre au Département et en particulier l'entretien de la voirie (70% de ce poste): matériaux, approvisionnement, transformation, carburant des engins,... D'autres achats concernent le papier, les fournitures, les repas scolaires,...

- ▶ Les déplacements représentent 22% du bilan global (11 820 tCO₂). Les transports scolaires sont responsables de 55% de ces émissions... cependant, ils permettent d'éviter des trajets en véhicule individuel et contribuent ainsi à réduire globalement les émissions de GES du territoire.
- ▶ La consommation d'énergie de nos bâtiments ne représente qu'une part relativement faible de notre bilan (19%). Pour autant, ils recèlent encore un potentiel d'économies d'énergie : rénovation, isolation, systèmes de chauffage mais aussi comportements individuels.
- ▶ Les immobilisations correspondent à l'énergie nécessaire à la construction d'un bien, lissé sur sa durée de vie (durée d'amortissement).

Toutes nos activités sont concernées :



A partir de ces éléments, les marges de manœuvre ont été identifiées et des actions concrètes ont été définies pour réduire les émissions de GES.

Adopté en 2014, le Plan Climat-Énergie regroupe 41 actions, réparties en de 4 axes d'intervention :

- axe 1 : la consommation responsable et les achats durables (15 actions),
- axe 2 : des déplacements sobres en carbone (11 actions),
- axe 3 : les économies d'énergies (10 actions),
- axe 4 : la communication et la gouvernance (5 actions).

Chaque action est formalisée par une fiche présentant notamment son impact en termes de réduction de gaz à effet de serre, les moyens humains à mettre en œuvre, les obstacles éventuels... Des indicateurs de suivi et d'évaluation ont également été définis.

Depuis son lancement en juin 2014, sur les 41 actions du programme :

- ➔ 24 actions sont en cours,
- ➔ 8 opérations sont à l'étude,
- ➔ 9 opérations restent à engager.

Les avancées les plus marquantes en 2017 concernent les initiatives suivantes :

- la dématérialisation des échanges, avec le développement de la Gestion Électronique des Documents (GED) SharePoint, la GED transverse, le développement des outils nomades et particulièrement des tablettes, la dématérialisation des échanges comptables avec la poursuite du protocole PESV2,...
- la restauration responsable : analyse des pratiques dans 2 collèges pilotes (Trois Fontaines à Reims et Nicolas Appert à Châlons-en-Champagne) par un bureau d'études donnant lieu à préconisations d'actions sur le pain, les portions, le tri, la sensibilisation des collégiens,...
- la poursuite des acquisitions des véhicules Zoé portant leur nombre à 6 et la mise en place de bornes de recharges dans 3 bâtiments départementaux (CSD Cordelier à Reims, parking place de l'Europe à Châlons et CIP nord à Reims)
- la performance du patrimoine avec l'exemple du Collège Nicolas Appert, site pilote en la matière : mise en place de Gestions Techniques centralisées (GTC) permettant de mieux piloter les équipements de chauffage. 8 collèges ont été équipés au cours de l'année 2017.

